



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes du Territoire De Lunéville
A Baccarat

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

| Nombre de Membres | | |
|---------------------|----------|------------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants |
| 79 | 58 | 58 + 11 pouvoirs |

| |
|---|
| Date de convocation 12 décembre 2024 |
|---|

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Salon des Halles - Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Joël FRANCOIS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Rose-Marie FALQUE, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Bertrand SCHULTHEISS.**

Représentés : **Didier COLIN à Sabine TIHA, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, François GENAY à Matthieu SIGIEL, Serge DESCLE à Jacques PISTER, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Jonathan HAUVILLER, Virginie GENOT à Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Marie VIROUX à Alexandra HUGO.**

Monsieur Alain FORTIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Contrat Local de Santé 2024-2029
Rapporteur : Murielle GRIFFOUL
N° de délibération : 2024_245

| <i>Conseillers présents</i> | <i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> | <i>Non participant</i> |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|-------------------|------------------------|
| 58 | 11 | 69 | 0 | 0 | 0 |

Vu la Loi n° 2009-897, « Hôpital, patients, santé et territoire » en date du 21 juillet 2009
Vu la Loi n°2016-41 de modernisation de notre système de santé, en date du 26 janvier 2016
Vu le Code de la santé publique, notamment les articles L.1434-1, L.1434-2, L.1434-10, L.1434-16
Vu l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG/2018/2103 portant adoption du Projet Régional de Santé 2018-2028 de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est, en date du 18 juin 2018
Vu la délibération du Comité de Pôle du Pays du Lunévillois, en date du 04 décembre 2024, relative au lancement du 2ème contrat local de santé à l'échelle du Pays du Lunévillois

Contexte

La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009 institue une territorialisation des politiques de santé et porte une réforme globale qui doit permettre aux institutions opérateurs et professionnels de santé de s'adapter aux nouveaux besoins de la population.

C'est dans ce cadre qu'ont été institués les contrats locaux de santé (CLS). Il s'agit d'un outil de coordination des politiques publiques et des initiatives locales afin de mettre en commun les moyens au service des priorités de santé d'un territoire et ainsi réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Sur le territoire du Lunévillois, le Contrat Local de Santé est porté par le Pays du Lunévillois. Ce choix a été fait, d'une part, car le Pays du Lunévillois a d'ores et déjà démontré, avec l'avènement du Conseil Local de Santé mentale depuis 2016, son expérience dans la démarche de contractualisation en santé. Et, d'autre part, car l'échelle territoriale du Pays du Lunévillois est l'échelle pertinente pour mettre en œuvre une démarche concertée avec l'ensemble des acteurs intervenants sur le Lunévillois.

Le Contrat Local de Santé est un outil permettant d'articuler la mise en œuvre du projet régional de santé de l'ARS avec les besoins des populations, les attentes des acteurs de terrain en tenant compte des ressources et services disponibles dans les territoires de vie. Par ailleurs, cette articulation doit également se faire avec les autres politiques sectorielles en lien avec la santé.

Le PETR est engagé, et les 4 intercommunalités, depuis 2018 dans un 1^{er} CLS qui a permis l'aboutissement de 37 fiches-actions.

Afin de poursuivre la dynamique dans laquelle le PETR du Pays du Lunévillois est engagé depuis plus de cinq ans, le Pays et l'ARS Grand-Est ont décidé de signer un CLS 2^{ème} génération.

Au-delà du Pays du Lunévillois, des 4 communautés de communes et de l'ARS, les partenaires signataires du contrat sont :

- La Préfecture de Meurthe-et-Moselle
- La Région Grand-Est
- Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
- La CPAM
- La MSA
- La CARSAT
- L'association France Assos Santé
- La CPTS de la Faïence et du Cristal
- La CPTS Sel et eau

Le contrat local de santé permet également une collaboration plus efficace et une mutualisation de compétences entre les structures qui s'avèrent précieuse pour réaliser des priorités communes. Le partenariat institutionnel est également renforcé puisque reposant sur une collaboration plus appropriée et mieux articulée.

Les éléments saillants du diagnostic

L'élaboration du CLS 2^{ème} génération du Lunévillois s'est structurée autour d'un état des lieux quantitatif (données socioéconomiques, etc) et d'un recueil des problématiques. L'objectif de cet état des lieux était double : partager les constats et repérer les spécificités du territoire et les éventuelles problématiques liées à la santé sur le Lunévillois. Il en ressort les éléments suivants :

Le diagnostic de santé du territoire a été mis à jour début 2024 et présenté aux acteurs du CLS. Il est présenté en annexe de ce contrat.

Pour relever les défis actuels et futurs en matière de santé sur notre territoire, l'amélioration de la connaissance de l'offre de soins existante est un enjeu majeur. Il s'agit de s'assurer que les besoins d'accompagnement, actuels et à venir, correspondent aux compétences des professionnels de santé formés localement et renforcer la valorisation des avantages de vivre dans le lunévillois pour attirer des talents. La coordination mise en œuvre dans le CLS devra contribuer à cet objectif, tout en favorisant l'accès aux services de santé, en particulier pour les populations dont la mobilité est limitée.

Ainsi, la démarche « d'aller vers » devient alors primordiale pour toucher les habitants qui rencontrent des difficultés de déplacement. Cela s'inscrit également dans la nécessité de sensibiliser les familles à l'éducation à la santé familiale et d'agir sur les déterminants de santé comportementale, en convertissant progressivement les habitants à des modes de vie plus sains.

Parallèlement, il est essentiel de renforcer les actions d'accompagnement des parents du Lunévillois, de promouvoir une activité physique régulière, d'augmenter la participation au dépistage organisé des cancers et de favoriser des environnements propices à une meilleure santé. La sensibilisation du public aux questions de santé mentale complète cette démarche pour une approche globale et inclusive de la santé sur notre territoire.

Le socle du Contrat Local de Santé du Lunévillois 2024-2029

Ces travaux ont ainsi permis de construire le socle du Contrat Local de santé qui s'inscrit autour de quatre axes stratégiques qui sont les suivantes :

Axe stratégique 1 : ENJEUX COMMUNS

- Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'offre en santé existante sur le territoire
- Objectif 2 : Favoriser l'adéquation entre les besoins actuels et futurs d'accompagnement et les compétences humaines formées du territoire
- Objectif 3 : Coordonner, animer et évaluer le CLS

Axe stratégique 2 : OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS

- Objectif 4 : Améliorer l'accès aux services de santé

Axe stratégique 3 : PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTE

- Objectif 5 : Renforcer la prévention et l'accompagnement à destination des enfants et des parents
- Objectif 6 : Promouvoir une activité physique régulière
- Objectif 7 : Augmenter la participation au dépistage organisé des cancers
- Objectif 8 : Promouvoir des environnements favorables à la santé

Axe stratégique 4 : SANTÉ MENTALE

- Objectif 8 : Promouvoir des environnements favorables à la santé
- Objectif 9 : Sensibiliser le public aux questions de santé mentale

De nouvelles actions auront vocation à intégrer le CLS en cours de déploiement, puisqu'il s'agit d'un dispositif pluriannuel.

Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à l'unanimité,

- Approuve le Socle du Contrat Local de Santé, joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé du Pays du Lunévillois dont les axes stratégiques sont présentés ci-dessus, ainsi que tout avenant et document nécessaire à la mise en œuvre du Contrat Local de Santé du Pays du Lunévillois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Bruno MINUTIELLO, Président



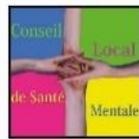
Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO
2024.12.23 12:03:53 +0100
Ref:7857737-11794960-1-D
Signature numérique
le Président

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

PAYS DU LUNÉVILLOIS

ANNÉE 2024-2029



Meurthe-et-Moselle



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| PREAMBULE | 4 |
| CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 6 |
| Article préliminaire : Le Contrat Local de Santé précédent..... | 6 |
| Article 1 : Présentation du territoire | 7 |
| Article 2 : Elaboration du Contrat Local de Santé | 9 |
| La méthodologie de concertation :..... | 9 |
| Communauté de Communes Meurthe-Mortagne-Moselle | 10 |
| Communauté de Communes de Vezouze en Piémont | 10 |
| Communauté de Communes du Pays du Sanon..... | 10 |
| Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat | 11 |
| La méthodologie de co-construction :..... | 11 |
| Article 3 : La coordination des différentes politiques de santé | 11 |
| CHAMPS D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE | 12 |
| Article 4 : Le territoire..... | 12 |
| Article 5 : Les signataires et les partenaires au Contrat Local de Santé | 12 |
| Article 6 : Les engagements des signataires | 13 |
| PRIORITÉS D' ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ..... | 14 |
| Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs et les actions | 14 |
| Axe stratégique 1 : ENJEUX COMMUNS | 14 |
| Axe stratégique 2 : OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS..... | 14 |
| Axe stratégique 3 : PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTE | 15 |
| Axe stratégique 4 : SANTÉ MENTALE | 15 |
| GOUVERNANCE | 16 |
| Article 8-1 : Comité de Pilotage (COFIL)..... | 16 |
| Article 8-2 : Référents Santé des intercommunalités et communes bourgs centres | 16 |
| Article 8-3 : Équipe Projet | 17 |
| Article 8-4 : Comité Technique des Signataires..... | 17 |
| Article 8-5 : Coordonnateur du Contrat Local de Santé (CLS)..... | 17 |
| SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ..... | 18 |
| Article 9 : Durée du Contrat Local de Santé | 18 |
| Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du Contrat Local de Santé | 18 |
| Article 11 : L'évaluation du Contrat Local de Santé..... | 19 |
| MODALITES DE REVISION ET FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 19 |
| Article 12 : La révision du Contrat Local de Santé..... | 19 |

| | |
|--|----|
| Article 13 : La fin du Contrat Local de Santé | 19 |
| Article 14 : La résiliation du Contrat Local de Santé | 20 |
| Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires | 20 |
| SIGNATAIRES | 20 |
| ANNEXES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ | 22 |
| ANNEXE 1 : Diagnostic de santé du territoire..... | 23 |
| ANNEXE 2 : Partenaires du Contrat Local de Santé | 32 |
| ANNEXE 3 : Engagements des signataires | 37 |
| ANNEXE 4 : Livret des fiches actions..... | 42 |



PREAMBULE

Introduits par la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence régionale de santé et une collectivité territoriale, qui permet de répondre aux enjeux de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et d'améliorer la santé et la qualité de vie des habitants.

Deux articles du code de la santé publique font référence aux CLS :

Article L1434-2 "le Projet Régional de Santé est constitué [...] Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article [L. 1434-12](#), par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article [L. 3221-2](#) ou par les contrats locaux de santé définis à l'article [L. 1434-10](#)."

Article L.1434-10 "La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements garantissant la participation des usagers, notamment celle des personnes en situation de pauvreté, de précarité ou de handicap et, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. Les contrats locaux de santé comportent un volet consacré à la santé mentale, qui tient compte du projet territorial de santé mentale. Ils sont conclus en priorité dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins, au sens du 1° de l'article L. 1434-4."

Le Contrat Local de Santé poursuit les objectifs suivants :

- La déclinaison des politiques de santé nationales et régionales sur les territoires.
- La mise en cohérence des leviers et des acteurs autour de priorités définies collectivement.
- La réduction des inégalités sociales et territoriales en agissant sur les déterminants de santé (mobilité, logement, urbanisme, petite enfance, loisirs, culture, éducation, ...).
- Le développement de la participation citoyenne et la mobilisation des usagers dans l'élaboration et le déploiement du contrat.

Le CLS relève d'une démarche territoriale en proximité (EPCI, Pays/PETR) associant :

- Des partenaires signataires (a minima collectivité territoriale, ARS) et des partenaires associés qui se mobilisent et mettent en cohérence leurs moyens de droit commun (Préfecture, Assurance Maladie, Région, Département, Education Nationale, ...)
- Des acteurs sanitaires et médico-sociaux, mais également des acteurs d'autres champs ayant un impact sur la santé (l'action sociale, le logement, le travail, l'éducation, la jeunesse, l'urbain, l'habitat, le développement durable...)
- Des habitants, des usagers et leurs représentants

Le CLS se traduit par une programmation d'actions visant à répondre aux principaux besoins de santé identifiés sur le territoire concerné à partir d'un diagnostic local de santé partagé et en cohérence avec les priorités du projet régional de santé (PRS).

Les axes prioritairement ciblés dans tout nouveau CLS s'articulent autour de 4 axes thématiques, 3 cibles populationnelles et un axe transversal :

- Environnement favorable à la santé, notamment l'urbanisme favorable à la santé
- Offre de soins/ accès aux soins
- Santé mentale
- Promotion, prévention et éducation à la santé, notamment le dépistage du cancer, la lutte contre le tabac, l'activité physique et sportive, les compétences psychosociales des jeunes, la vaccination

Enfin, parce que l'état de santé de la population est influencé par de nombreux facteurs sociaux et environnementaux - appelés déterminants de santé – le CLS veille à mobiliser les politiques publiques qui agissent sur ces déterminants et donc sur la santé (éducation, logement, urbanisme, mobilité, transports, etc.). Il offre ainsi une opportunité d'intégrer le principe porté par l'OMS selon lequel la santé doit être un objectif de toutes les politiques publiques.

Le CLS participe ainsi à la construction de dynamiques territoriales pour améliorer la santé de tous, selon une approche globale, partenariale et intersectorielle de la santé.

CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article préliminaire : Le Contrat Local de Santé précédent

Le premier Contrat Local de Santé (CLS 1) a été signé en 2019 pour une durée de 3 ans, entre le Pays du Lunévillois et l'ARS Grand Est.

Les partenaires signataires engagés : L'Agence Régionale de Santé, le PETR du Pays du Lunévillois, la Communauté de commune du Territoire de Lunéville à Baccarat, la Communauté de commune du territoire Meurthe, Mortagne et Moselle, la Communauté de communes de Vezouze en Piémont, la Communauté de communes du Pays du Sanon, la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, la Région Grand Est, le Département de Meurthe-et-Moselle la CPAM de Meurthe-et-Moselle, la MSA et France Asso Santé.

Arrivé à échéance fin 2021, il a été prolongé de 2 ans compte-tenu du contexte de crise sanitaire.

Cinq axes prioritaires ont marqué le premier Contrat Local de Santé 2018-2024 :

- Axe 1 - Démarche et enjeux communs
- Axe 2 – Le Handicap, la vieillesse, l'autonomie Offre et accès aux soins
- Axe 3 - Prévention et éducation à la santé
- Axe 4 - Offre et accès aux soins
- Axe 5 - Santé mentale

Le bilan de ce CLS est favorable car il a eu un impact positif sur le territoire et sa population en contribuant à la réduction des inégalités sanitaires et sociales. Son objectif principal était de faire naître des synergies autour de priorités et d'enjeux communs, en mobilisant et en coordonnant les acteurs locaux, tant "dans" que "hors" du secteur sanitaire. Cela a permis de lutter plus efficacement contre les inégalités de santé.

Le CLS 1 a ainsi répondu aux enjeux suivants :

- Favoriser l'adéquation entre les besoins actuels et futurs d'accompagnement et les compétences humaines formées du territoire
- Améliorer l'accompagnement des situations individuelles complexes
- Encourager les initiatives et l'expérimentation de nouvelles organisation et outil de santé
- Rompre l'isolement des personnes non autonomes ou en perte d'autonomie
- Développer et accompagner des actions de promotion et de prévention en santé
- Promouvoir la santé sexuelle et l'éducation à la vie affective
- Promouvoir une activité physique régulière et une alimentation saine, afin notamment de réduire le risque de maladies cardiovasculaires

- Inscrire le territoire dans l'innovation et l'expérimentation en santé
- Améliorer la prise en charge des psychopathologies du travail sur le territoire du Pays du Lunévillois
- Améliorer le repérage, l'orientation et l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques
- Sensibiliser le public aux questions de santé mentale
- Conforter l'autonomie et améliorer l'accompagnement des personnes vieillissantes sur le territoire

L'évaluation du CLS 1 a mis en lumière plusieurs axes d'amélioration afin de mieux répondre à l'objectif de réduction des inégalités territoriales en matière de santé et de services sociaux. Lors de la réunion du comité de pilotage du 17 avril 2024, il a été décidé de réduire le nombre de fiches actions pour concentrer les efforts sur des initiatives clés et de n'inscrire dans le CLS que celles sur lesquelles le PETR peut réellement exercer des leviers d'action. De plus, l'intégration des usagers dans les réflexions et la conception des dispositifs doit être renforcée, afin de s'assurer que ces derniers répondent aux besoins réels de la population.

Afin de poursuivre la dynamique dans laquelle le PETR du Pays du Lunévillois est engagé depuis plus de cinq ans, le Pays et l'ARS Grand-Est ont décidé de signer un CLS 2e génération.

Article 1 : Présentation du territoire

Le présent Contrat Local de Santé porte sur l'ensemble du territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Lunévillois.

Le Pays du Lunévillois se situe au Sud-Est de l'agglomération nancéienne et à la pointe Sud-Est du département de la Meurthe et Moselle. Il compte 75 148 habitants sur 1 427 km².

A l'échelle de la Région Grand-Est, le Pays du Lunévillois recouvre 2,48 % du territoire et représente 1,40 % de la population régionale. Au niveau départemental, le Pays du Lunévillois recouvre 27 % du territoire pour 10,5 % de la population régionale.

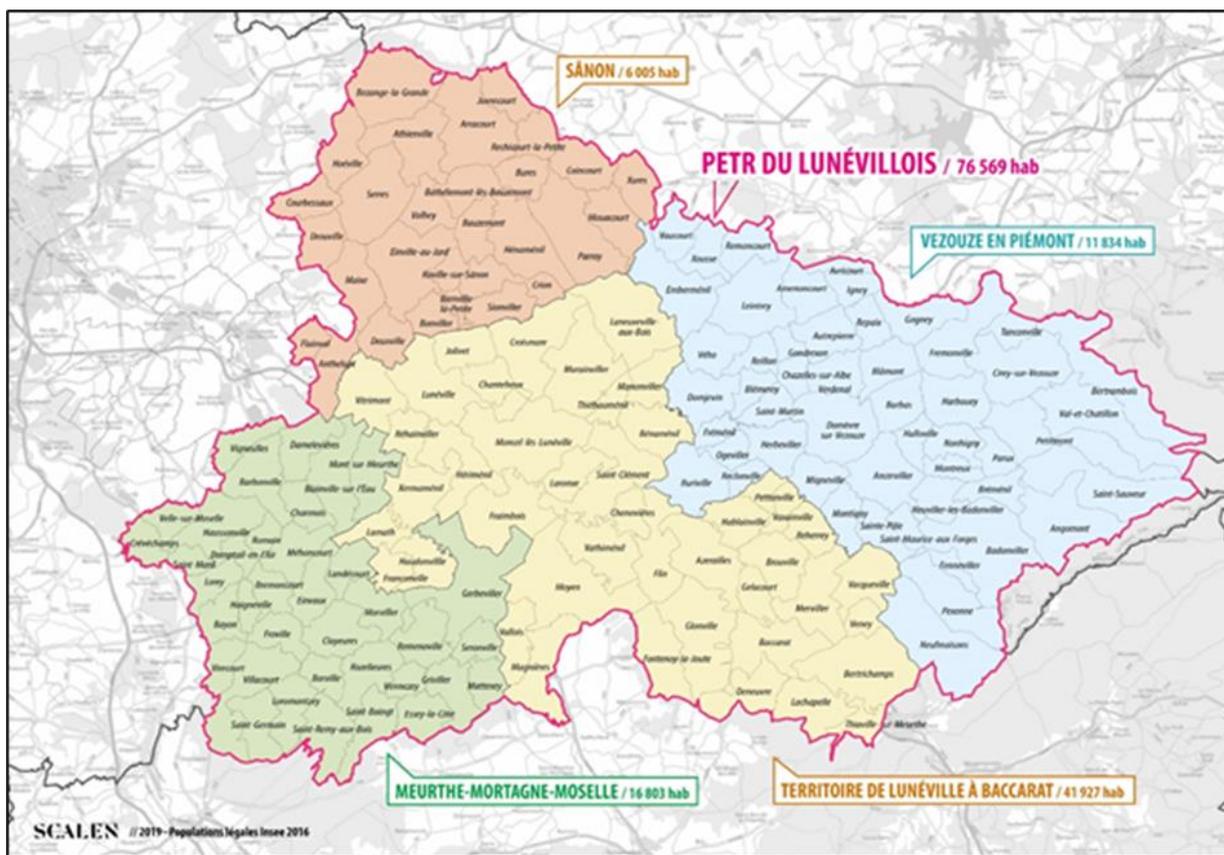
La vocation du PETR est de fédérer et mobiliser les forces vives au service du développement du territoire. Le Pays assure l'ingénierie des projets et veille à la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Lunévillois est un territoire à dominante rurale avec une faible densité de population (54 habitants/km² contre 140 habitants/km² sur le Département).

Il comprend 159 communes et 4 Communautés de Communes :

- La C.C Meurthe Mortagne Moselle (CC3M) : 37 Communes pour 16 673 habitants ;
- La C.C du Pays du Sânon (CCPS) : 28 Communes pour 5 897 habitants ;
- La C.C du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) : 43 Communes pour 40 885 habitants ;
- La C.C de Vezouze en Piémont (CCVP) : 51 Communes pour 11 693 habitants

Chiffres INSEE 2022



Le diagnostic de santé du territoire a été mis à jour début 2024 et présenté aux acteurs du CLS. Il est présenté en annexe de ce contrat (*Annexe 1*).

Conclusion du diagnostic partagé :

Pour relever les défis actuels et futurs en matière de santé sur notre territoire, l'améliorer la connaissance de l'offre de soins existante est un enjeu majeur. Il s'agit de s'assurer que les besoins d'accompagnement, actuels et à venir, correspondent aux compétences des professionnels de santé formés localement et renforcer la valorisation des avantages de vivre en lunévillois pour attirer des talents. La coordination mise en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) devra contribuer à cet objectif, tout en favorisant l'accès aux services de santé, en particulier pour les populations dont la mobilité est limitée.

Ainsi, la démarche d'"aller vers" devient alors primordiale pour toucher les habitants qui rencontrent des difficultés de déplacement. Cela s'inscrit également dans la nécessité de sensibiliser les familles à l'éducation à la santé familiale et d'agir sur les déterminants de santé comportementale, en convertissant progressivement les habitants à des modes de vie plus sains.

Parallèlement, il est essentiel de renforcer les actions d'accompagnement des parents du Lunévillois, de promouvoir une activité physique régulière, d'augmenter la participation au dépistage organisé des cancers et de favoriser des environnements propices à une meilleure santé. La sensibilisation du public aux questions de santé mentale complète cette démarche pour une approche globale et inclusive de la santé sur notre territoire.

Article 2 : Elaboration du Contrat Local de Santé

Le CLS 2 entend poursuivre la dynamique engagée depuis 2019.

Il s'est construit autour de plusieurs démarches :

1. Des entretiens individuels avec les porteurs de fiches action du CLS.
2. Des entretiens individuels avec les signataires du CLS.
3. Des entretiens individuels avec des acteurs majeur du CLS.
4. La bilan et l'évaluation des actions du CLS 1ère génération.
5. La présentation des évaluations des 37 fiches actions du CLS 1 répartie sur 2 COFIL.
6. L'étude des portraits de territoire réalisés par l'ORS Grand Est, incluant les données ORS au 1er janvier 2022, les données e-Meuse et Scalen de l'outil du CD54 réalisées en 2023 avec les données de 2013 à 2022, ainsi que l'analyse de l'atlas départemental de Meurthe-et-Moselle 2023.
7. La mise à jour de diagnostic de santé du territoire.
8. La réalisation de cas pratiques représentatifs des problématiques de santé et des environnements des habitants du territoire en lien avec les acteurs de terrain (assistant sociaux, médecins, IDE, ...)
9. La consultation du grand public (4 Rencontres Ateliers Santé), mêlant les habitants, acteurs locaux, professionnels libéraux, associations, élus et membres du COFIL, visant à recenser les connaissances existantes et à identifier les points d'amélioration ou les lacunes sur notre territoire par la méthode d'analyse des cas pratique visant à personnifier les éléments marquant de notre diagnostic de territoire.
10. La mise à disposition d'une boîte à idées numérique sur Facebook.
11. La consultation d'une commission consultative des acteurs du territoire qui a eu pour but de prioriser les idées brutes recensées lors de la grande concertation.
12. La consultation du comité technique des signataires pour élaborer les axes stratégiques et les objectifs du plan d'actions 2024-2029.
13. Des réunions de rédactions ouvertes aux partenaires et acteurs du territoire ainsi qu'aux usagers pour construire les actions concrètes à mettre en œuvre.
14. La phase de validation des membres du COFIL des 18 projets intégrés au programme d'action du CLS2.
15. Le forum du projet de santé du territoire ouvert aux grand public durant lequel les porteurs de fiche action ont rencontré les participants pour échanger sur leur projet.

La méthodologie de concertation :

Le diagnostic local de santé a permis d'identifier les principaux défis de santé sur le territoire, présentés dans l'article 1.

D'autres paramètres, tels que :

- La proportion de jeunes de 15 à 24 ans non insérés dans le milieu professionnel ou éducatif.
- Le nombre de licences sportives délivrées aux enfants de 5 à 19 ans.
- La population bénéficiant du RSA et de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Les données relatives à des groupes spécifiques ont également été étudiées, notamment :

- Les personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules à domicile.
- Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Les familles monoparentales.

Les professionnels de terrain ont été consultés pour ajuster et valider les situations identifiées, afin de s'assurer qu'elles reflètent fidèlement la réalité des problématiques du territoire.

Ces situations ont ensuite été présentées lors des Rencontres Ateliers Santé :

Communauté de Communes Meurthe-Mortagne-Moselle

Date et lieu : Jeudi 23 mai 2024 à Blainville de 20h à 22h

Participants : 33

Thèmes abordés :

- Diabète : l'importance des habitudes
- Petite enfance : favoriser un environnement sain et actif
- Parcours des personnes en situation de handicap vieillissantes
- Santé mentale et bien-être au travail

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

Date et lieu : Lundi 3 juin 2024 à Badonviller de 20h à 22h

Participants : 38

Thèmes abordés :

- Information et prévention des maladies les plus fréquentes chez les femmes
- Être acteur de sa santé et agir pour se soigner
- L'environnement des tout-petits, condition d'une vie en bonne santé
- L'accès aux soins de toute la famille en grande ruralité

Communauté de Communes du Pays du Sanon

Date et lieu : Mardi 4 juin 2024 à Hénaménil de 20h à 22h

Participants : 33

Thèmes abordés :

- Prévention et cancer : promouvoir des habitudes saines
- Accès aux soins pour les familles en proximité
- Seniors : prévention des maladies cardio-neurovasculaires et soutien des aidants
- Addictions, dépendances et bien-être mental

Communauté de Communes de Lunéville à Baccarat

Date et lieu : Jeudi 6 juin 2024 à Lunéville de 20h à 22h

Participants : 41

Thèmes abordés :

- Maladies chroniques, promouvoir des habitudes saines
- Seniors et accès aux soins en proximité
- Autonomie et maintien à domicile des seniors
- Handicap psychique et insertion professionnelle

Les 145 participants des Rencontres Ateliers Santé ont travaillé sur les situations, ces rencontres organisées dans chaque intercommunalité ont permis de croiser les points de vue, ceux des élus, des professionnels de santé, des professionnels qui gravitent autour de la santé, des associations et des habitants. L'objectif était de permettre le recensement d'idées brutes et le recueil d'informations.

La méthodologie de co-construction :

La commission consultative du 12 juin 2024 a permis de partager le diagnostic de santé du territoire et de présenter les idées recueillies. Un vote s'est tenu pour définir les priorités du territoire.

Le comité technique des signataires s'est réuni le 1er juillet 2024 pour définir un projet de structure du programme d'actions 2024-2029 composé des axes stratégiques et des objectifs du plan d'actions 2024-2029. L'ensemble de ces champs sont mentionnés à l'article 7 du présent contrat.

La mobilisation active des acteurs locaux et la synergie existante sur le territoire a rendu possible la tenue de 15 réunions de rédaction des fiches actions du 28 août au 13 septembre 2024, animée par le PETR du Pays du Lunévillois et l'Agence Régionale de Santé Grand Est. Ces réunions ont permis de co-construire des actions concrètes et d'identifier les porteurs des fiches actions qui constituent le CLS pour la période 2024-2029.

La présentation du programme d'actions 2024-2029 du 6 novembre 2024 permettra aux plus grands nombres d'échanger avec les porteurs de projets et renforcera la dynamique du CLS 2.

Article 3 : La coordination des différentes politiques de santé

Le CLS est issu d'une collaboration entre le Pays du Lunévillois et les différents acteurs locaux de santé. Il s'intègre aux diverses politiques de santé du territoire. Le CLS du PETR du

Lunévillois veille à s'inscrire localement, en cohérence et en complémentarité d'autres dynamiques territoriales ayant des implications en matière de santé.

Les dispositifs concernés incluent notamment :

- Le Projet de Territoire du Pays du Lunévillois – PETR du Pays du Lunévillois.
- Le Plan territorial d'alimentation – Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.
- Le contrat de ville de Lunéville.
- Le programme des Territoires Éducatifs Ruraux (TER) – Education Nationale.
- Les Projets des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) - CPTS de la Faïence et du Cristal et CPST Sel et Eau.
- Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) – CPN, UNAFAM, AEIM et ARS.

CHAMPS D'APPLICATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Article 4 : Le territoire

Les dispositions du présent contrat s'appliquent à l'ensemble du territoire et de la population du Pays du Lunévillois.

Article 5 : Les signataires et les partenaires au Contrat Local de Santé

Le CLS est porté et piloté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et l'Agence régionale de santé, représentée par la Délégation territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Le présent contrat est par ailleurs conclu entre :

- L'Agence Régionale de Santé Grand Est
- Le PETR du Pays du Lunévillois
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois
- La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle
- La Communauté de Communes du Pays du Sanon
- La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat
- La Communauté de Communes de Vezouze en Piémont
- La Préfecture de Meurthe-et-Moselle
- La Région Grand-Est
- Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
- La CPAM
- La MSA

- La CARSAT
- France Association Santé
- La CPTS de la Faïence et du Cristal
- La CPTS Sel et eau

Le contrat comprend aussi des partenaires, qui contribuent à la mise en œuvre du CLS mais n'en sont pas signataires (*Annexe 2*).

Article 6 : Les engagements des signataires

Les signataires au contrat s'engagent par ailleurs à mobiliser des moyens financiers, techniques ou humains nécessaires à la mise en œuvre du contrat. Cette mobilisation de moyens est faite dans le respect des décisions prises par les instances de gouvernance du CLS et par chaque autorité selon leurs procédures respectives.

Ces moyens doivent permettre la mise en œuvre des actions du CLS mentionnées à l'article 7 et à l'évaluation mentionnée à l'article 11 du présent contrat.

La planification des équipements ou la création de service doit respecter un cadre défini par le code de la santé ou le code de l'action sociale et des familles en s'inscrivant notamment dans le schéma régional de santé. Elle doit également s'engager dans un processus consultatif passant par le recours aux appels à projet et la présentation en commission d'appel à projet ou en commissions spécialisées de l'offre sanitaire (CSOS).

Chaque année, le comité de pilotage examine la programmation prévisionnelle des actions du Contrat Local de Santé, afin de l'adapter au mieux à la poursuite de ses objectifs.

Les fiches actions présentées lors de la signature du CLS ne reflètent pas de manière exhaustive les actions menées sur l'ensemble du territoire. Il a donc été convenu de la nécessité au cours du CLS, de continuer ce travail d'identification de l'existant mais aussi de faire évoluer certaines actions. Il s'agira aussi d'identifier voire d'élaborer de nouveaux projets afin de répondre aux différents objectifs fixés dans le cadre du contrat.

Les engagements respectifs des signataires sont présentés en annexe de ce contrat lorsque ces derniers les ont précisés (*Annexe 3*).

PRIORITÉS D' ACTIONS DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 7 : Les axes prioritaires, les objectifs et les actions

Axe stratégique 1 : ENJEUX COMMUNS

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'offre en santé existant sur le territoire

| | |
|------------------------|--|
| Fiche d'action n°1.1.1 | Guichet unique de santé du lunévillois numérique à destination du grand public |
| Fiche d'action n°1.1.2 | Interconnaissance et réseau entre professionnels |

Objectif 2 : Favoriser l'adéquation entre les besoins actuels et futurs d'accompagnement et les compétences humaines formées du territoire

| | |
|------------------------|---|
| Fiche d'action n°1.2.1 | Coordonner l'écosystème du handicap et des personnes en perte d'autonomie |
| Fiche d'action n°1.2.2 | Améliorer l'attractivité des métiers et du territoire |

Objectif 3 : Coordonner, animer et évaluer le CLS

| | |
|------------------------|--------------------------------------|
| Fiche d'action n°1.3.1 | Coordonner, animer et évaluer le CLS |
|------------------------|--------------------------------------|

Axe stratégique 2 : OFFRE ET ACCÈS AUX SOINS

Objectif 4 : Améliorer l'accès aux services de santé

| | |
|--------------------------|---|
| Fiche d'action n°2.4.1 | Les alternatives pour faire face à la pénurie |
| Fiches d'actions n°2.4.2 | Offre mobilité pour répondre aux besoins de santé |
| Fiches d'actions n°2.4.3 | Offre solution itinérante programmée – Mo'bilan Santé |

Axe stratégique 3 : PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTÉ

Objectif 5 : Renforcer la prévention et l'accompagnement à destination des enfants et des parents

| | |
|--------------------------|--|
| Fiche d'action n°3.5.1 | Développer l'accessibilité de l'accompagnement à la parentalité |
| Fiches d'actions n°3.5.2 | Accompagnement des enfants au développement différent et de leur famille |

Objectif 6 : Promouvoir une activité physique régulière

| | |
|--------------------------|---|
| Fiche d'action n°3.6.1 | Activité physique au quotidien |
| Fiches d'actions n°3.6.2 | Tournoi des entreprises de tennis de table - Dynamiser la santé |

Objectif 7 : Augmenter la participation au dépistage organisé des cancers

| | |
|------------------------|---|
| Fiche d'action n°3.7.1 | Mobilisation dépistage – cancer du sein |
|------------------------|---|

Objectif 8 : Promouvoir des environnements favorables à la santé

| | |
|------------------------|---|
| Fiche d'action n°3.8.1 | Incitations des élus aux environnements favorables à la santé |
| Fiche d'action n°3.8.2 | Démarche pour une alimentation saine, digne et durable |

Axe stratégique 4 : SANTÉ MENTALE

Objectif 8 : Promouvoir des environnements favorables à la santé

| | |
|------------------------|---|
| Fiche d'action n°4.8.1 | Environnement favorable à une bonne santé mentale |
|------------------------|---|

Objectif 9 : Sensibiliser le public aux questions de santé mentale

| | |
|--------------------------|---|
| Fiche d'action n°4.9.1 | Semaines d'informations en santé mentale |
| Fiches d'actions n°4.9.2 | Prévention de la souffrance au travail et promotion de la santé mentale auprès des employeurs |

Les fiches d'actions sont présentées en annexe du présent contrat (Annexe 4).

De nouvelles actions auront vocation à intégrer le CLS en cours de déploiement, puisqu'il s'agit d'un dispositif pluriannuel.

GOVERNANCE

Article 8-1 : Comité de Pilotage (COFIL)

Composition :

- Co-présidé par :
 - Le président du Pays du Lunévillois ou son représentant.
 - La direction départementale de Meurthe-et-Moselle de l'ARS Grand-Est ou son représentant.
- Membres : Signataires et partenaires locaux du territoire. La composition peut être modifiée en cas de nouvelle adhésion au contrat.

Missions :

- Valider les orientations stratégiques et les axes de travail du CLS.
- Déterminer les modalités de suivi et d'évaluation du contrat.
- Fédérer les acteurs locaux dans la démarche du CLS.
- Valider les ajustements et évolutions nécessaires.
- Assurer la cohérence avec les dispositifs des différents partenaires.

Périodicité : Au moins une fois par an.

Article 8-2 : Référents Santé des intercommunalités et communes bourgs centres

Composition :

- Les référents santé sont volontaires ou désignés par leur collectivité pouvant être des élus, techniciens ou responsables locaux.

Missions :

- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du CLS.
- Fournir des informations sur la réalité locale, les habitudes, et les ressources spécifiques.
- Orienter les actions et veiller à leur adéquation avec les besoins locaux.
- Faire remonter les informations et optimiser la diffusion au sein des conseils intercommunaux.
- Participer à des groupes de travail selon les besoins.

Périodicité : Selon les besoins.
Au moins une rencontre annuelle avec le coordinateur du CLS.

Article 8-3 : Équipe Projet

Composition :

- Vice-Président à la Santé du Pays du Lunévillois.
- Directeur du Pays du Lunévillois.
- Référent territorial de l'ARS Grand Est.
- Coordonnateur du CLS.

Missions :

- Assurer le suivi de la coordination des actions du CLS.
- Définir les déclinaisons opérationnelles des actions.
- Élaborer des propositions et préparer l'évaluation du CLS.
- Veiller au respect du calendrier et préparer les orientations pour le COPIL.

Périodicité : Selon les besoins.
Au moins une fois par trimestre.

Article 8-4 : Comité Technique des Signataires

Composition :

- Techniciens représentants des signataires.
- Peut inclure ponctuellement un technicien représentant un partenaire du CLS.

Missions :

- Suivre l'avancement des travaux du COPIL et faciliter la circulation de l'information.
- Définir les déclinaisons stratégiques des actions du CLS.
- Valider certaines propositions faites au COPIL.
- Assurer la cohérence des interventions des partenaires.
- Préparer les arbitrages pour le COPIL.

Périodicité : Selon les besoins.
Peut être ouvert à d'autres institutions selon les besoins spécifiques.

Article 8-5 : Coordonnateur du Contrat Local de Santé (CLS)

Missions :

- Fédérer les acteurs de terrain et organiser la gouvernance du CLS (COPIL, COTECH).
- Favoriser la communication autour du CLS et s'assurer de la mise en œuvre du plan de communication.
- Identifier les leviers, freins, et évolutions des besoins de santé.

- Assurer l'animation, la coordination, et le suivi du CLS et de son programme d'actions pluriannuel.
- Veiller à la cohérence des actions du CLS avec d'autres démarches territoriales et au respect du calendrier.
- Soutenir le développement des actions en partenariat avec les acteurs locaux.
- Conduire les évaluations du CLS.
- Promouvoir la santé auprès des acteurs et décideurs locaux.

Financement : Pays du Lunévillois et ARS

Rattachement Fonctionnel : PETR du Pays du Lunévillois

SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 9 : Durée du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé est conclu pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature du contrat et prend effet à cette même date.

Article 10 : Le suivi de mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Le caractère flexible et évolutif du CLS au cours de sa mise en œuvre peut donner lieu à :

- L'ajout et/ou l'abandon d'action(s) ;
- L'évolution du calendrier de mise en œuvre des actions ;
- Des modifications sur le financement des actions ;
- L'intégration de nouveaux partenaires et signataires.

Le suivi de la mise en œuvre du CLS a pour objectif de garantir, d'une part le respect de l'objet du contrat lorsque des changements de tout ordre s'imposent pendant la vie du contrat, et d'autre part l'effective mise en œuvre des actions de réduction des inégalités sanitaires et sociales du territoire prévues par le contrat. Le suivi de la mise en œuvre du CLS est exercé par l'équipe projet comme décrit à l'article 8-3.

Des outils seront mis en place pour assurer ce suivi :

- Des tableaux de suivi de mise en œuvre des actions prévues au CLS.
- Des diaporamas de présentations au Comité de Pilotage.

Article 11 : L'évaluation du Contrat Local de Santé

L'évaluation est un outil de pilotage et d'aide à la décision, qui contribue à renforcer la légitimité de la politique menée et à préparer les suites. Les partenaires et les signataires contribuent au processus d'évaluation. Il s'agit d'évaluer le CLS en ce qui concerne le processus et la gouvernance mais également les actions en termes de changements produits et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

La méthodologie d'évaluation du CLS est à construire en début de Contrat pour une réalisation sur la durée jusqu'à l'échéance finale. Cette stratégie permet d'ajuster les actions en fonction des objectifs de base et d'éviter la prise de décisions tardives. Elle vise également à obtenir de la donnée pour l'évaluation finale permettant d'identifier les impacts à court terme et l'atteinte des objectifs initiaux, ce qui déterminera la pertinence d'une reconduite de la démarche CLS ou non sur le territoire. De plus, évaluer un CLS sur la durée permet l'identification de l'évolution de l'ancrage des questions de santé sur le territoire.

L'évaluation sera basée sur le guide publié par l'IREPS - Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé Grand Est "Évaluer un Contrat Local de Santé".

L'évaluation aura pour objectif de :

- Mesurer l'efficacité du CLS et de ses actions
- Améliorer la qualité des actions, de la coordination et de la communication
- Mobiliser les partenaires
- Conforter ou renouveler les financements
- Communiquer sur les actions à valoriser
- Préparer l'élaboration d'un futur CLS

MODALITES DE REVISION ET FIN DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Article 12 : La révision du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé peut être révisé en tout ou partie par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties.

Article 13 : La fin du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé prend fin à la date butoir établie à l'article 10.

En cas de circonstances particulières n'ayant pas permis l'exécution effective de l'objet du contrat, le Contrat Local de Santé peut être reconduit par voie d'avenant, à l'initiative commune de toutes les parties, pour une durée maximale de 1 an.

Article 14 : La résiliation du Contrat Local de Santé

La résiliation du contrat peut être mise en œuvre à l'initiative commune de toutes les parties, qui décident ensemble de mettre fin à leurs engagements.

En cas de litige relatif à la résiliation du contrat, l'une ou l'autre des parties peut saisir le tribunal compétent.

Article 15 : L'impossibilité d'exécuter ses engagements de la part des signataires

Tout litige causé par l'impossibilité pour l'une ou l'autre des parties, d'exécuter les engagements qu'il lui incombe, fera l'objet d'une tentative de conciliation.

Dans l'absence d'une solution amiable, la responsabilité de l'une ou l'autre des parties pourra être recherchée et le litige pourra être porté devant la juridiction compétente.

SIGNATAIRES

Fait à Lunéville

Le 12 décembre 2024

- L'Agence Régionale de Santé Grand Est :
- Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois :
- La Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle :
- La Communauté de Communes du Pays du Sanon :

- La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat :
- La Communauté de Communes de Vezouze en Piémont :
- La Préfecture de Meurthe-et-Moselle :
- La Région Grand-Est :
- Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle :
- La CPAM :
- La MSA :
- La CARSAT :
- L'association France Assos Santé :
- La CPTS de la Faïence et du Cristal :
- La CPTS Sel et eau :

ANNEXES DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

ANNEXE 1 : Diagnostic de santé du territoire

23

ANNEXE 2 : Partenaires du Contrat Local de Santé

32

ANNEXE 3 : Engagements des signataires

37

ANNEXE 4 : Livret des fiches actions

42

ANNEXE 1

Diagnostic de santé du territoire

Sources ORS Grand Est, incluant les données au 1er janvier 2022, les données e-Meuse et Scalen de l'outil du CD54 réalisées en 2023 avec les données de 2013 à 2022, ainsi que l'analyse de l'atlas départemental de Meurthe-et-Moselle 2023. Sauf indication contraire, les termes "plus élevé", "supérieur" ou "inférieur" se réfèrent aux données par rapport à la moyenne des zones rurales, afin de tenir compte des particularités de notre territoire et de garantir des comparaisons pertinentes avec des zones similaires, et non avec des zones urbaines.

1. Démographie

La population du PETR du Pays du Lunévillois est en déclin, avec des taux de croissance négatifs allant de -0,19% à -0,71% entre 2013 et 2019. Une majorité de la population est en âge de travailler (52-56%), mais il y a une proportion notable de personnes âgées (19-24%).

- **Évolution de la Population (2013-2019) :**

- **CC3M** : -0,19%
- **CCPS** : -0,33%
- **CCVP** : -0,36%
- **CCTLB** : -0,71%

La part élevée de personnes âgées indique un vieillissement de la population, ce qui pose des défis en termes de soins de santé et de services sociaux. Les infrastructures et les services doivent être adaptés pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées, notamment en matière de soins à domicile et de gestion des maladies chroniques.

- **Répartition par Âge :**

- **Moins de 20 ans** : 23-25%
- **20-64 ans** : 52-56%
- **65 ans et plus** : 19-24%

Cette répartition indique une population majoritairement adulte et vieillissante, avec tout de même une proportion significative de jeunes.

2. Pauvreté et Chômage

Les taux de pauvreté et de chômage varient considérablement selon les Communautés des Communes (CC). La CCVP affiche les taux les plus élevés de pauvreté (17,2%) et de chômage (16%), tandis que la CCPS présente des taux plus faibles de pauvreté (7,8%) et de chômage (9,1%).

- **Revenu Médian Annuel (2020) :** 20 927,5€

- **Taux de Pauvreté (2020) :**

- **CCVP** : 17,2%
- **CCPS** : 7,8%
- **CC3M** : 8,7%
- **CCTLB** : 15,2%

- **Taux de Chômage (2020) :**

- **CCVP** : 16%
- **CCPS** : 9,1%
- **CC3M** : 10,7%
- **CCTLB** : 15,2%

3. Mortalité

Les cancers et les maladies cardio neurovasculaires (CNV) sont les principales causes de décès, avec des taux de mortalité par cancer supérieurs aux territoires ruraux dans les CC3M et CCTLB. La mortalité due aux maladies CNV est élevée dans les CCVP, CCPS et CC3M.

Morbidité – Décès

| 2022 |  |  |  |  | TA ruraux | TA régional |
|--------------------------------|---|---|---|--|-----------|-------------|
| D. Par Cancers | 223,5 | 217,2 | 237,9 | 240,8 | 223,8 | 224,3 |
| D. Par Maladie CNV | 214,4 | 218,9 | 217,7 | 185,6 | 205,6 | 187,5 |
| D. Lié à la BPCO | 43,6 | 35,8 | 39,9 | 33,7 | 35 | 34,7 |
| D. Par suicide | nd | nd | nd | 15 | 15,4 | 13,4 |
| D. Par patho. Liées à l'alcool | 32,1 | 34,1 | 25,6 | 32 | 25,2 | 25,8 |
| D. Par patho. Liées au tabac | 149,7 | 121,9 | 153,6 | 126,8 | 129 | 129,3 |
| D. Évitable liés aux PPP | 153 | 138,4 | 150,8 | 144,3 | 125,7 | 124,4 |
| D. Évitable lié au S. de soins | 71,5 | 57,4 | 49 | 56,5 | 58,7 | 58 |

- **Principales Causes de Décès :**

- **Cancer** : Plus élevé dans **CC3M** et **CCTLB**
- **Maladies Cardio Neurovasculaires (CNV)** : Prévalence élevée dans **CCVP**, **CCPS** et **CC3M**
- **Bronchopneumopathie Chronique Obstructive (BPCO)** : Affecte toutes les CC
- **Pathologies liées à l'alcool et au tabac** : Élevées dans toutes les CC

La forte prévalence des maladies CNV et des pathologies liées au tabac souligne l'importance de la prévention des maladies chroniques, de l'éducation à la santé et de l'amélioration des soins primaires pour mieux gérer ces conditions. Bien qu'elles soient prédominantes, notons une amélioration progressive dans certaines CC.

- **Évolution sur 5 ans :**

- **Stable** : **CC3M** et **CCPS**
- **Amélioration** : **CCVP** (BPCO), **CCTLB** (maladies CNV, pathologies liées au tabac)

4. Morbidité

La prise en charge des pathologies est généralement bonne, mais des disparités existent entre les CC. La prise en charge des cancers, des maladies cardio neurovasculaires et du diabète est supérieure à la moyenne des zones rurales sur l'ensemble des CC. Cependant, les prises en charge pour les AVC sont inférieures.

Morbidité par cancer

| |  |  |  |  | TA ruraux | TA régional |
|-----------------------------|---|---|---|--|-----------|-------------|
| Tous | 4101 | 4434 | 4026 | 4277 | 4236 | 4223 |
| C. Trachée, bronche, poumon | 219 | 331 | 274 | 265 | 201 | 211 |
| C. Colorectaux | 402 | 441 | 454 | 448 | 503 | 492 |
| C. Du Sein | 1773 | 2050 | 1622 | 1760 | 1774 | 1799 |
| C. De la prostate | 1602 | 1654 | 1648 | 1503 | 1647 | 1592 |

- **Cancer :**
 - Supérieure à la moyenne sur **CCPS** et **CCTLB**
 - **Cancer du Poumon** : Supérieur sur toutes les CC
 - **Cancer Colorectal** : Inférieur sur toutes les CC
 - **Cancer du Sein** : Supérieur sur **CCPS**
 - **Cancer de la Prostate** : Supérieur sur **CC3M**

Le taux de morbidité par cancer est généralement supérieur à la moyenne des autres territoires ruraux. Les cancers colorectaux présentent des taux de morbidité inférieurs sur toutes les CC, tandis que les cancers du sein et de la prostate montrent des variations selon les CC.

Le taux de morbidité inférieur des cancers colorectaux peut suggérer un manque de dépistage ou une sensibilisation insuffisante aux risques associés à ce type de cancer. Des efforts devraient être faits pour promouvoir le dépistage colorectal à travers des campagnes d'information et une meilleure accessibilité aux tests de dépistage.

Morbidité par MCNV



| |  |  |  |  | TA ruraux | TA régional |
|-----------------------------------|---|---|---|--|-----------|-------------|
| Maladie cardio neuro vasculaires | 7809 | 7143 | 7316 | 7436 | 6783 | 6736 |
| AVC | 1026 | 1121 | 1154 | 970 | 1185 | 1204 |
| Maladie coronaires | 3340 | 3002 | 3392 | 3445 | 2795 | 2882 |
| C. Du Sein Insuffisance cardiaque | 1203 | 969 | 968 | 1026 | 1040 | 990 |



- **Maladies Cardio Neurovasculaires (MCNV)** : Supérieur à la moyenne sur toutes les CC
- **AVC** : Inférieur sur toutes les CC
- **Maladie Coronaire** : Supérieur sur toutes les CC
- **Insuffisance Cardiaque** : Supérieur sur **CCVP**

La prévention primaire, qui inclut le contrôle des facteurs de risque tels que l'hypertension, le diabète et le cholestérol pourrait être d'avantage développé.

Morbidité par autres causes



| |  |  |  |  | TA ruraux | TA régional |
|------------|---|---|---|--|-----------|-------------|
| Diabète | 6292 | 5552 | 5334 | 5976 | 5284 | 5516 |
| Hépatite C | 23 | 18 | 6 | 15 | 17 | 32 |
| VIH | 44 | 37 | 53 | 76 | 67 | 117 |



- **Diabète, Hépatite C, VIH :**
 - **Diabète :** Supérieur à la moyenne sur toutes les CC
 - **Hépatite C :** Supérieur sur **CCVP** et **CCPS**
 - **VIH :** Supérieur sur **CCTLB**

La qualité de la prise en charge pour les maladies chroniques est un point positif pour le territoire du Pays du Lunévillois. Une capacité médicale adéquate pour traiter ces conditions.

La formation continue des professionnels de santé et l'amélioration des infrastructures de santé, notamment en télémédecine, pourraient renforcer la qualité des soins.

Morbidité – Prises en charge santé mentale

| 2022 |  |  |  |  | TA ruraux | TA régional |
|---|---|---|---|--|-----------|-------------|
| Affections psychiatrique | 3294 | 2851 | 2871 | 3501 | 2954 | 3451 |
| Troubles addictifs | 1082 | 995 | 880 | 1247 | 866 | 927 |
| Traités par Psychotropes | 8063 | 6566 | 8357 | 8976 | 7142 | 7186 |
| Traités par antidépresseurs ou régulateur de l'humeur | 4890 | 3896 | 4434 | 4798 | 3588 | 3548 |
| Traités par anxiolytiques | 4022 | 3034 | 4535 | 5079 | 4018 | 4002 |

- **Santé Mentale :**

- **Affections Psychiques :** Supérieures sur **CCTLB** et **CCVP**
- **Troubles Addictifs :** Supérieurs sur **CCVP**, **CCPS**, et **CCTLB**
- **Traitement Psychotropes, Antidépresseurs, Anxiolytiques :** Supérieur sur toutes les CC

Le taux de morbidité pour affections psychiatrique est supérieure à la moyenne des territoires ruraux dans les CCTLB et CCVP. Les troubles addictifs montrent des taux plus élevés dans les CCVP, CCPS, et CCTLB. De plus, les traitements par psychotropes, antidépresseurs, régulateurs de l'humeur et anxiolytiques sont aussi supérieurs sur diverses CC, indiquant une prévalence élevée de problèmes de santé mentale.

5. Dépistage

Note : les données disponibles sont limitées et proviennent de différentes sources. Pour la partie en bleu, les données de Scalen concernent les bénéficiaires du régime général de l'Assurance Maladie. Pour la partie en jaune, les données de l'ORS ne sont pas disponibles au niveau des EPCI, mais uniquement au niveau départemental, régional et national.

Prévention et dépistage

| |  |  |  |  | TA Dép. D'après données ORS | TA Dép. D'après données Scalén uniquement bénéficiaire de la CPAM | TA régional D'après données ORS |
|-----------------------------|---|---|---|---|-----------------------------------|--|---------------------------------------|
| Dépistage Cancer C | 20% | 22% | 21% | 21% | 36,3 | 22 | 37,5 |
| Dépistage Cancer CU | 11% | 13% | 14% | 11% | 59,1 | 16 | 61,6 |
| Couverture vaccinale HPV | x | x | x | x | 32,9 | x | 26,6 |
| Dépistage Cancer S | 44% | 53% | 55% | 49% | 49,9 | 58 | 52,3 |
| Prévention BD | 29% | 48% | 47% | 47% | 77,1 | 52 | 75,2 |

- **Taux de Dépistage :**
 - **Cancer du Col de l'Utérus et Buccodentaire :** Faibles comparés aux moyennes départementales et régionales.

Les taux de dépistage peuvent être améliorés, ce qui nécessite des efforts particuliers. Les faibles taux de dépistage sont préoccupants, car ils risquent de conduire à des diagnostics tardifs, augmentant ainsi la mortalité. Il est important d'intensifier les campagnes de sensibilisation ciblées et de faciliter l'accès aux services de dépistage, en particulier dans les zones rurales et isolées.

6. Offre et Accès aux Soins

Le territoire compte un nombre significatif de communes classées en ZIP et ZAC, indiquant des zones à accès limité aux soins. De plus, environ 10% de la population est sans médecin traitant.

La classification de nombreuses communes en ZIP et ZAC souligne des inégalités dans l'accès aux soins, dues à un manque de professionnels de santé, de spécialistes, ou à des infrastructures médicales limitées.

La télémédecine pourrait offrir une solution partielle à ces défis, en particulier pour les personnes âgées et les résidents des zones isolées. L'extension des CPTS et MSP pourrait également améliorer l'accès et la qualité des soins.

Il est indispensable de poursuivre le travail sur l'attractivité de notre territoire et de renforcer la collaboration avec des universités et des institutions de formation pour attirer de nouveaux professionnels de santé afin d'aider à remédier à la pénurie de médecins et de spécialistes.

- **Zones de Soins :**
 - **40 communes** en ZIP

- **59 communes** en ZAC
- **Médecins Traitant :**
 - **10%** de la population sans médecin traitant
 - **30 161 habitants** avec des médecins âgés de plus de 60 ans
- **Exercices coordonnés :**
 - **2 CPTS**
 - **MSP** : 2 sur **CCVP***, 1 sur **Sanon***, 2 sur **CC3M**, 1 sur **CCTLB***
 - **Centre de Santé Dentaire** et **Centre de Santé Polyvalent** à Lunéville
- **Présence de Spécialistes :**
 - Faible présence dans **CCVP**, **CCPS**, et **CC3M**
 - Faible présence de paramédicaux sur **CCVP** et **CCPS**

**non labélisées par l'ARS.*

L'accès aux soins est inégal, avec une carence notable en spécialistes et en paramédicaux dans certaines CC.

7. Accessibilité

Les délais d'accès aux soins médicaux et aux services spécialisés sont supérieurs à la moyenne des zones rurales pour certaines CC, notamment CCVP.

- **Médecins et Services :**
 - **CCVP** et **CC3M** : Accessibilité aux médecins et services de soins plus longue que la moyenne des zones rurales
 - **Services de Chirurgie, Obstétrique, Urgences, SSIAD** : Supérieurs pour **CCVP**
 - **Soins de Suite, Réhabilitation, EHPAD** : Supérieurs pour **CCPS**

Les délais plus longs pour accéder aux soins primaires et spécialisés indiquent un besoin d'amélioration des infrastructures de santé. Cela peut être réalisé en renforçant les services existants et en promouvant l'utilisation de la télémédecine.

L'amélioration des infrastructures de transport et de communication pourrait également faciliter l'accès aux soins, en particulier pour les habitants des zones rurales et isolées.

Conclusion

Pour relever les défis actuels et futurs en matière de santé sur notre territoire, l'améliorer la connaissance de l'offre de soins existante est un enjeu majeur. Il s'agit également de s'assurer que les besoins d'accompagnement, actuels et à venir, correspondent aux compétences des professionnels de santé formés localement et renforcer la valorisation des avantages de vivre en lunévillois pour attirer des talents. La coordination mise en œuvre dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS) devra contribuer à cet objectif, tout en favorisant l'accès aux services de santé, en particulier pour les populations dont la mobilité est limitée.

Ainsi, la démarche d'"aller vers" devient alors primordiale pour toucher les habitants qui rencontrent des difficultés de déplacement. Cela s'inscrit également dans la nécessité de sensibiliser les familles à l'éducation à la santé familiale et d'agir sur les déterminants de santé comportementale, en convertissant progressivement les habitants à des modes de vie plus sains.

Parallèlement, il est essentiel de renforcer les actions d'accompagnement des parents du Lunévillois, de promouvoir une activité physique régulière, d'augmenter la participation au dépistage organisé des cancers et de favoriser des environnements propices à une meilleure santé. La sensibilisation du public aux questions de santé mentale complète cette démarche pour une approche globale et inclusive de la santé sur notre territoire.

ANNEXE 2

Partenaires du Contrat Local de Santé

ADAPA

ADMR

AEIM 54

Agés et Vies

Age d'or service

Aide Sociale à l'enfance (ASe)

AIDES

ALANON

ALTT

ANPAA

APAMSP

APF

ASAL

ASEPT

ASMLT (Association des médecins du travail)

Association Addiction France

Association ARS

Association Consommation Logement Cadre de vie

Associations de représentant des usagers des établissements du GHM

Association Ensemble

Association des Paralysés de France – France Handicap

CAARUD

CAF

Cap Emploi

CAPS

CARSAT

CCAS

CDCA 54

Centre social et culturel « Les Epis »

CIDFF

CLCV Lunéville et environs

CMP Lunéville

Conseil Départemental de Meurthe et Moselle

Maisons Départementales des Solidarités du CD54

Comité départemental Olympique et sportif (CDOS)

Conseil de développement du Pays du Lunévillois

CPAM

CPN

CPTS de la Faïence et du Cristal

CPTS Sel et Eau

CSAPA

Crèche Badonviller et Blâmont

Croix Rouge

DAC 54

Education nationale

Emmaüs

ENJOUA

Entraide chômeurs

Espace Service Jeunesse Cirey-sur-Vezouze

Espoir Lorrain

Espoir 54

Etablissements des Territoires Educatifs Ruraux (TER) - TER Bénaménil et Cirey-sur-Vezouze

Familles rurales

FCPE

Flore 54

Fr2i (Accompagnement vers l'emploi)

France Association Santé

France Parkinson 54

GEM « Le fil d'Ariane »

Gendarmerie Nationale de Cirey-sur-Vezouze

GESAL 54

Handi 54

Institut Médico Éducatif Jean l'Hôte

JB Thierry

La CLEF

La clef des Champs

La Maison Hospitalière de Baccarat (MHB)

Le cri des lumières

L'ensemble des Communes du territoire du Pays du Lunévillois et leur CCAS

L'ensemble des établissements des établissements scolaires du second degré du territoire du Lunévillois

Le Groupement Hospitalier de L'Est de la Meurthe-et-Moselle (GHEMM)

Les Maisons de Santé du territoire du Lunévillois

Les Maisons de retraites du territoire du Lunévillois

Les Maisons médicales du territoire du Lunévillois

Les URPS

L'ordre des chirurgiens-dentistes

L'ordre des infirmiers

L'ordre des masseurs kinésithérapeutes

L'ordre des médecins du Grand-Est

L'ordre des pédicures-podologues

L'ordre des pharmaciens

L'ordre des sages-femmes

Mission locale du Lunévillois

Le réseau des MJC du territoire du Lunévillois

Ligue contre le cancer

MONALISA

MSA Lorraine

Office d'Hygiène Sociale (OHS) de Lorraine « Les terrasses de MEHON »

Orange

Pas de Panique 112

Pôle emploi

Réseaux Autrement

Resolun

SSR le château

TRANSDEV

Transalliance

U2AF 54

UFC que choisir

UFOLEP 54

Université de Lorraine

Unité de Promotion et de Prévention de la Santé Mentale

UNAFAM

UDAF 54

ANNEXE 3

Engagements des signataires

L'ARS Grand Est s'engage à :

- *Co-piloter avec le Pays du Lunévillois la démarche projet dans son ensemble*
- *Élaborer, en lien avec le Pays du Lunévillois et les autres signataires, des fiches actions répondant aux axes prioritaires dans le respect des compétences de chacun.*
- *Anticiper la mobilisation de moyens notamment financiers permettant d'accompagner les actions retenues dans son champ de compétence, dans la limite de sa dotation budgétaire annuelle et dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants. La recherche de mutualisations est une priorité. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les co-financeurs ;*
- *Participer au financement de la mission d'animation territoriale dans la limite d'une participation annuelle plafonnée à 12 500 € en année civile pleine pour 0,25 équivalent temps plein, ceci sous réserve de cofinancements et dans la limite maximale de 50% du financement de ce poste ;*
- *Améliorer la visibilité des actions CLS du territoire du Lunévillois*

Le Pays du Lunévillois s'engage à :

- *Co-piloter, avec l'ARS, la démarche projet dans son ensemble ;*
- *Nommer un élu référent pour le suivi du contrat local de santé ;*
- *Consacrer des moyens humains d'ingénierie, d'animation et de coordination sur l'élaboration et le suivi du CLS ;*
- *Participer au financement de la mission d'animation territoriale de santé ;*
- *Elaborer, en lien avec les partenaires, des fiches actions répondant aux axes prioritaires dans le respect des compétences de chacun ;*
- *Mobiliser et coordonner des acteurs locaux, y compris des habitants, autour d'actions et démarches de promotion de la santé ;*
- *A mettre l'ensemble de ses moyens de communication au service de la valorisation des actions du Contrat Local de Santé ;*
- *Accompagner les porteurs de fiches actions pour le déploiement de leurs projets ;*
- *Contribuer, sur le plan technique, à l'évaluation du Contrat Local de Santé et de ses actions ;*
- *Valoriser le Contrat Local de Santé sur le territoire ;*
- *Etudier et à proposer des solutions de mobilité/transports/déplacements dans la mise en œuvre des actions du CLS susceptibles de mobiliser sa compétence d'Autorité Organisatrice de Mobilité.*

Les engagements de l'Etat :

- *Le Sous-préfet ou son représentant participe au comité de pilotage du CLS ;*
- *Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action ;*
- *Mobiliser ses ressources techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat qui le concernent ;*
- *Dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses possibilités budgétaires, mobiliser ses moyens financiers permettant d'accompagner les actions retenues. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les co-financeurs, dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants.*

Les engagements de la Région Grand Est :

La Feuille de route santé 2021-2027 pour une meilleure qualité de vie des habitants du Grand Est, première du genre en Grand Est, définit les ambitions, objectifs et principales actions que la Région envisage d'engager aux côtés de ses partenaires.

Compte tenu de la situation en région Grand Est, celle-ci s'attache plus particulièrement à cibler l'action régionale sur les piliers essentiels suivants :

- *L'attractivité des territoires pour les professionnels de santé ;*

- *Le déploiement de la télémédecine ;*
- *La « Mobilité – Santé » ;*
- *La santé des jeunes ;*
- *La santé environnement ;*
- *Le « sport société » ;*
- *La recherche et l'innovation en santé.*

Deux axes de l'action de la Région concernant les Contrats Locaux de Santé :

1. **Accéder aux mêmes soins dans tout le Grand Est et attirer des professionnels de santé », à savoir :**
 - *Le soutien aux différentes formes d'exercice coordonné qui répondent aux spécificités des territoires dans une logique de parcours et prises en charge globale des patients (Maisons de santé pluriprofessionnelles et regroupements médicaux et paramédicaux, centres de santé...)* ;
 - *L'aide à l'installation de professionnels de santé dans des territoires fragiles (Pacte ruralité, quartiers prioritaires de la ville, zones prioritaires d'intervention selon le zonage médecins ARS) ;*
 - *L'aide à l'équipement médical mutualisé ou lors d'installation ;*
 - *Le soutien à la mise en place de structures de permanences des soins ;*
 - *L'accompagnement à l'organisation et l'équipement en télémédecine des établissements de santé à travers la mise en œuvre de la feuille de route Télémédecine Etat Région 2021-2023 ;*
 - *Favoriser les innovations en e santé et les expérimentations permettant d'améliorer le bien-être des populations et les soins ;*
 - *Le développement de solutions de mobilité pour amener les soins au plus près des citoyens ou accompagner des initiatives locales favorisant le « Aller vers ».*
1. **Mieux vivre en Grand Est à travers notamment :**
 - *L'engagement de la Région dans le Plan Régional Santé Environnement ;*
 - *Les actions en faveur de la qualité de l'alimentation ;*
 - *Le soutien à l'activité physique adaptée ;*
 - *La prévention du bien-être des jeunes âgés de 15 à 29 ans.*

Dans ce cadre, la Région Grand Est s'engage à soutenir les actions sous condition de la recevabilité de la demande et dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

La Région Grand Est s'engage à participer aux Comités de Pilotage et aux Comités Techniques.

Les engagements du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle :

- *Désigner un représentant pour participer au comité de pilotage du CLS ;*
- *Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action ;*
- *Mobiliser ses ressources humaines et techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat qui le concernent ;*
- *Dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses possibilités budgétaires, mobiliser ses moyens financiers permettant d'accompagner les actions retenues. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les co-financeurs, dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants.*

Les engagements de la communautés professionnelles territoriale de santé de la Faïence et du Cristal

:

- Désigner un représentant pour participer au comité de pilotage du CLS pour garantir une coordination solide entre les deux dispositifs au bénéfice du territoire et veiller à ce que les projets de santé portés par les CPTS intègrent les orientations du CLS et bénéficient de l'appui du réseau de partenaires mobilisés dans ce cadre ;
- Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action pour veiller à respecter les champs de compétences et d'intervention de chaque dispositif notamment sur les enjeux communs aux deux projets. Les actions doivent s'aligner pour créer des synergies et maximiser leur impact, tout en respectant les prérogatives de chacun ;
- Mobiliser ses ressources techniques et ses réseaux pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des actions communes identifiées dans le cadre du CLS, dans le respect des décisions prises par les instances de gouvernance du CLS et par chaque CPTS selon leurs procédures respectives.
- Promouvoir et faire connaître les actions du CLS au sein des réseaux des CPTS, afin d'encourager une meilleure intégration des initiatives et de renforcer l'efficacité des projets de santé sur le territoire, chacun apportant ses compétences et ses ressources spécifiques pour répondre aux besoins de la population.

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de la Faïence et du Cristal a été créée à l'initiative des professionnels de santé souhaitant s'impliquer pour remédier à des problématiques communes liées à la santé de leurs patients. Elle couvre 121 communes pour 56.783 habitants et poursuit les objectifs suivants :

- *Regrouper les professionnels de santé libéraux qui assurent la prise en soins ambulatoire la population du territoire (professionnels de santé de premier recours, équipes de soins primaires, professionnels de santé de second recours).*
- *Favoriser les échanges entre ces professionnels et les autres acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire ;*
- *Améliorer la coordination entre les différents acteurs de santé et au développer l'offre de soins afin de répondre à des objectifs de santé publique.*

Les missions principales de la CPTS de la Faïence et du Cristal sont entre autres :

- *Amélioration de l'accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;*
- *Organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient notamment parentalité et périnatalité, personnes âgées et lien ville-hôpital-ville ;*
- *Prévention : promouvoir le développement de l'enfant, le bien vieillir, et la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées ;*
- *Gestion crises sanitaires graves : élaborer un plan de gestion des crises en situation sanitaire exceptionnelle ;*
- *Accompagnement des professionnels de santé : proposer des outils de coordination, mettre en place des formations interprofessionnelles et organiser l'accueil des étudiants en santé.*

Principes d'engagement : La CPTS de la Faïence et du Cristal n'a pas de rôle coercitif et ne peut pas contraindre ses membres dans l'exercice de leur profession, chaque professionnel restant libre de s'impliquer ou non dans les actions de la CPTS. L'engagement de la CPTS affirme une volonté collective mais il n'est pas opposable et n'engage pas individuellement ses membres. La CPTS n'a également pas vocation à financer des actions autres que celles définies dans son projet de santé et validées par sa gouvernance. Les enveloppes de son contrat ACI sont d'ailleurs fléchées par mission de façon contractuelle.

Les engagements de la communautés professionnelles territoriale de santé Sel et Eau :

- Désigner un représentant pour participer au comité de pilotage du CLS pour garantir une coordination solide entre les deux dispositifs au bénéfice du territoire et veiller à ce que les projets de santé portés par les CPTS intègrent les orientations du CLS et bénéficient de l'appui du réseau de partenaires mobilisés dans ce cadre ;

- Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action pour veiller à respecter les champs de compétences et d'intervention de chaque dispositif notamment sur les enjeux communs aux deux projets. Les actions doivent s'aligner pour créer des synergies et maximiser leur impact, tout en respectant les prérogatives de chacun ;
- Mobiliser ses ressources techniques et ses réseaux pour contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre des actions communes identifiées dans le cadre du CLS, dans le respect des décisions prises par les instances de gouvernance du CLS et par chaque CPTS selon leurs procédures respectives.
- Promouvoir et faire connaître les actions du CLS au sein des réseaux des CPTS, afin d'encourager une meilleure intégration des initiatives et de renforcer l'efficacité des projets de santé sur le territoire, chacun apportant ses compétences et ses ressources spécifiques pour répondre aux besoins de la population.

La CPTS Sel et Eau se compose de professionnels intervenant sur un territoire défini souhaitant assurer une meilleure coordination de leur action et ainsi concourir à la structuration des parcours de santé. Elle a notamment pour but :

- *De regrouper les professionnels de santé libéraux prenant en charge de manière ambulatoire la population du territoire (professionnels de santé de premier recours, équipes de soins primaires, professionnels de santé de second recours) ;*
- *D'assurer les échanges entre ces professionnels et les autres acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux sur le territoire ;*
- *De contribuer à l'amélioration de la coordination des acteurs de santé et au développement de l'offre de soins en vue d'objectifs de santé publique sur le territoire ;*

Elle vise à répondre aux missions suivantes :

- *Une mission en faveur de l'amélioration de l'accès aux soins, afin de faciliter l'accès à un médecin traitant et d'améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville ;*
- *Une mission en faveur de l'organisation de parcours pluriprofessionnels autour du patient notamment personnes âgées, personnes diabétiques et lien ville-hôpital ;*
- *Une mission en faveur du développement des actions territoriales de prévention, notamment prévention tabac, obésité infantile et repérage précoce des troubles du neuro-développement ;*
- *Une mission dédiée à la réponse aux crises sanitaires graves ;*
- *Une mission en faveur de l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire notamment au regard des outils de coordination, des formations interprofessionnelles et de l'accueil des étudiants en santé.*

Conformément à son Règlement Intérieur (article 16), la CPTS Sel et Eau n'a pas de rôle coercitif et ne peut pas contraindre ses membres dans l'exercice de leur profession, chaque professionnel restant libre de s'impliquer ou non dans les actions de la CPTS. L'engagement de la CPTS affirme une volonté collective mais il n'est pas opposable et n'engage pas individuellement ses membres.

La CPTS n'a également pas vocation à financer des actions autres que celles définies dans son projet de santé et validées par sa gouvernance. Les enveloppes de son contrat ACI sont d'ailleurs fléchées par mission de façon contractuelle.

Chaque signataire du contrat local de santé s'engage à :

- *Désigner un représentant pour participer au comité de pilotage du CLS ;*
- *Participer à l'élaboration, la validation et le suivi d'un plan d'action ;*
- *Mobiliser ses ressources techniques dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions du contrat qui le concernent ;*
- *Dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses possibilités budgétaires, mobiliser ses moyens financiers permettant d'accompagner les actions retenues. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les co-financeurs, dans le cadre des dispositifs de demande de financement existants.*

ANNEXE 4

Livret des fiches actions

| | |
|---------------------|---|
| Action 1.1.1 | Guichet unique de santé du lunévillois numérique à destination de tous les publics |
|---------------------|---|

| | | |
|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Typologie de l'action | Action existante au CLS 1 | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>PETR du Pays du Lunévillois</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Coordinateur</i> |

| |
|--|
| Axe stratégique du CLS : Enjeux communs |
|--|

| | |
|--|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Lors du premier Contrat Local de Santé (CLS 1), les partenaires ont identifié un enjeu majeur : améliorer la connaissance de l'offre en santé existante sur le territoire. La fiche action 1.1.1 visait à améliorer la lisibilité et l'accès à l'information concernant les offres en santé et les dispositifs existants. Cependant, l'évaluation de cette fiche a révélé que la mise en œuvre du projet s'était adaptée aux besoins de la crise sanitaire et avait été rapidement orientée vers la vaccination COVID-19, ce qui a conduit à des objectifs légèrement différents et des résultats qui ne correspondaient pas entièrement aux attentes initiales.</p> <p>En 2024, dans le cadre de la mise en place du CLS 2, les partenaires ont réaffirmé la nécessité de travailler sur cet objectif. Il est devenu évident que la difficulté d'identifier les ressources existantes sur le territoire, ainsi que la connaissance non exhaustive des acteurs locaux, restait un problème majeur. De plus, le sentiment d'isolement de certains professionnels et l'absence d'un réseau de compétences pour promouvoir l'attractivité du territoire ont été soulignés.</p> <p>Il existe des outils et des réseaux thématiques sur le territoire. Exemple : réseau d'accès aux droits et aux services du lunévillois, Réseau partenarial de l'Autonomie, la lettre d'information mensuelle de la CPTS de la Faïence et du Cristal.</p> |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance de l'offre en santé existant sur le territoire • Améliorer la lisibilité, l'accès à l'information des offres de services et dispositifs existants |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Informer et communiquer auprès des professionnels, des élus et du grand public afin de développer l'interconnaissance et la lisibilité de l'offre de santé et de services existants. • Faire connaître les ressources en santé du territoire • Développer une stratégie de communication, en s'appuyant sur un outil numérique • Organiser des temps de sensibilisation à l'utilisation de l'outil, à destination des collectivités territoriales afin d'aider à apporter une première réponse à la population |
| Etapes de mise en œuvre – Description | <p>Conception de l'outil numérique :</p> <p>Pour répondre à ces enjeux, il a été décidé de créer un site internet neutre, santé-lunévillois.fr. Ce site servira de guichet unique numérique, offrant une plateforme centralisée. Une attention particulière est accordée à la qualité des informations et à la gestion de la mise à jour, afin d'éviter qu'elle</p> |

ne nécessite l'engagement d'un équivalent temps plein (ETP) mais soit dans une logique participative.

- Le site devra inclure un répertoire des professionnels de santé, avec un lien vers l'annuaire Ameli pour faciliter la recherche de praticiens libéraux ainsi que de spécialistes de second recours. Concernant, l'offre des établissements sanitaires publics et privés et des établissements médico-sociaux du territoire, le site pourra proposer une synthèse qui sera fournie par les structures concernées sans lister les professionnels. Il proposera des informations sur la santé mentale, avec un lien vers un glossaire pour améliorer la compréhension des termes et concepts. Des ressources spécifiques à la petite enfance seront également disponibles, notamment via un lien vers le site de la Coordination Lunévilloise Enfant Famille. En outre, des informations seront fournies pour les familles concernées par le handicap chez l'enfant, avec un lien vers des services adaptés. Le site facilitera l'accès aux informations relatives aux soins non programmés et mettra en avant les parcours de soins dédiés au cancer, aux maladies chroniques, cardio-neuro-vasculaires, au diabète et aux maladies rares. Un lien vers le site de la CPTS sera également disponible, permettant aux professionnels de santé d'accéder à des informations utiles pour leur installation sur le territoire. Choix des rubriques et construction de l'arborescence du site
- Recensement et compilation des informations nécessaires
- Achat du nom de domaine et conception du site (prévoir module analyse statistiques)
- Tests utilisateurs avec des partenaires et des habitants potentiellement utilisateurs pour garantir une autonomie optimale (mobilisation possible des habitants des QPV via les acteurs de terrain possible)
- Optimisation du référencement, incluant des mots-clés comme "Lunévillois" et les 159 communes

Formation des utilisateurs :

Fort de la dynamique et de la synergie créée par le CLS 1, les objectifs de cette fiche action seront soutenus et accompagnés par les partenaires. Une initiation à l'outil sera également proposée aux structures qui ont été identifiées par les participants des ateliers santé comme lieux ressources pour obtenir de l'information, incluant les acteurs locaux comme les mairies, les CCAS, les Communautés de Communes, les Maisons des Solidarités et les maisons France Services, joueront un rôle clé dans le déploiement et la promotion de cet outil. Ces sessions de formation pourront être également proposées aux acteurs du contrat de ville de Lunéville et aux habitants des quartiers prioritaires (QPV) par l'intermédiaire de ces acteurs de terrain.

- Création d'un outil pédagogique
- Selon décision de mixer les groupes ou non : adaptation de l'outil pour le grand public et gamification. Il s'agit de l'utilisation des mécanismes du jeu (récompenses, défis, niveaux, etc.) dans des contextes non ludiques pour encourager l'engagement et la participation.
- Organisation de sessions d'initiation ou mise à disposition d'un outil e-learning
- Suivi des formations dispensées
- Élaboration d'un plan de communication à destination du grand public
- Suivi de l'utilisation via les statistiques du site

| | | |
|---|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Ajout de nouvelles rubriques ou modification de l'arborescence en fonction des besoins identifiés et de l'analyse des statistiques. | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle – début 2025 | |
| Partenaires de l'action | Groupe à constituer (volontaire parmi les membres du COPIL CLS) et référents des thématiques si identifié | |
| Public visé | Tout public, élus et Professionnels (Médical, Paramédical, Médico-social, Social, De la prévention et de la promotion de la santé et De l'éducation/la formation). | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider : Conception et référencement du site : 10 000 Conception des outils de formation au bon usage du site : 1 000 Communication grand public (création graphique et espaces) : 6 000 |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher. |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | Matériel PETR : - Espaces abris de bus CCTLB Humaine - PETR : Temps de coordination |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
| Nombre de personnes formées à l'utilisation de l'outil | Feuille de suivi des sessions de formation | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre d'utilisateurs du site | Statistique du site | Porteur |
| Satisfaction des utilisateurs | Questionnaire à l'attention des membres du copil | Porteur |
| Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) | <ul style="list-style-type: none"> Hors PRS Coordination, animation et évaluation du CLS | |
| Déterminants de santé visés | Système de soins : Accessibilité | |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | | |
| Une démarche participative associera les citoyens. | | |

| | |
|--------------|--|
| Action 1.1.2 | Interconnaissance et réseau entre professionnels |
|--------------|--|

| | | |
|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Typologie de l'action | Nouvelle action | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>PETR du Pays du Lunévillois</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Coordinateur</i> |

| |
|--|
| Axe stratégique du CLS : Enjeux communs |
|--|

| | |
|----------------------------------|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Dans le cadre du CLS 2018-2024, plusieurs fiches actions ont été mises en œuvre pour répondre à l'objectif spécifique d'améliorer la connaissance de l'offre de santé sur le territoire. Les évaluations de ces actions menées sur la période 2018-2024 permettent aujourd'hui de proposer cette nouvelle fiche action.</p> <p>Un événement phare sera organisé une à deux fois par an pour offrir à chacun l'opportunité de s'informer et d'échanger avec d'autres acteurs locaux, qu'il s'agisse de professionnels de santé ou de personnes pour qui la santé constitue un enjeu central dans leur activité. Cet événement prendra la forme d'un "speed dating", permettant à chaque participant d'échanger des cartes de visite et de présenter brièvement ses domaines d'intervention. Il viendra en complément des actions déjà mises en place par les CPTS pour renforcer la connaissance mutuelle entre professionnels de santé, mais aussi en complément de la fiche action 1, qui vise à centraliser les informations via un guichet unique numérique. Ces événements permettront aux participants de mettre un visage sur une structure ou un nom, facilitant ainsi le travail inter structurel et améliorant l'accès à l'information. À plus long terme, cela contribuera à modifier les comportements et à renforcer la collaboration.</p> <p>Il existe des réseaux thématiques sur le territoire. Exemple : réseau d'accès aux droits et aux services du lunévillois, Groupe ressources en santé des maisons des solidarités du CD, Réseau partenarial de l'Autonomie, les CPTS de la Faïence et du Cristal et Sel et Eau, le CLSM, ...</p> |
|----------------------------------|---|

| | |
|------------------------------|---|
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance des acteurs et de l'offre de santé sur le territoire • Favoriser les échanges entre les professionnels de santé et les autres acteurs concernés par la santé • Renforcer la collaboration inter structurelle pour une meilleure coordination des actions en santé |
|------------------------------|---|

| | |
|--------------------------------|--|
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un évènement annuel afin de faciliter les rencontres et les échanges • Créer un cadre convivial et propice aux discussions, encourageant les interactions informelles |
|--------------------------------|--|

| | |
|---|--|
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <ul style="list-style-type: none">• Mettre en place une organisation efficace (espaces thématiques, identification des participants) pour optimiser les échanges ciblés <p>Les événements seront organisés en journée, de 14h à 17h, avec une invitation envoyée au moins quatre mois à l'avance. Les participants seront libres d'arriver à l'heure qui leur convient et pourront se positionner de manière à maximiser les rencontres. Nous envisageons de matérialiser des espaces thématiques pour faciliter les échanges entre les acteurs selon leurs intérêts. Afin de mieux organiser ces espaces, il sera demandé aux participants de se présenter en trois mots clés en amont.</p> <p>En amont</p> <ul style="list-style-type: none">• Fixer les dates potentielles (une ou deux par an) et le créneau horaire (initialement de 14h à 17h).• Identifier les acteurs locaux à inviter• Choisir un lieu adapté avec la possibilité d'avoir des espaces distincts pour les thématiques.• Élaborer les supports de communication (invitation etc.).• Mettre en place des outils numériques pour centraliser les inscriptions.• Envoyer les invitations au moins 4 mois à l'avance pour garantir une large participation et programmer les relances automatiques.• Promouvoir l'événement via différents canaux (réseaux professionnels, plateformes santé locales, newsletters des partenaires).• Inscription des participants, en demandant 3 mots clés de présentation pour organiser les espaces thématiques.• Prévoir la signalétique et l'aménagement des espaces pour faciliter l'orientation des participants.• Prévoir des « hôtes » qui auront pour rôle d'orienter dans les espaces thématiques et faciliter les échanges et la participation de tous• Organiser les supports matériels pour le speed dating (badges, chronomètre pour le temps des échanges).• Formaliser deux questionnaires à remettre à l'issue de la manifestation pour analyser les données nombre de participants, satisfaction, impact sur les collaborations, accord d'inscription dans le répertoire (un court sur place et un autre par mail j+30 jours). <p>Le jour-j :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accueil des participants avec une réunion préparatoire rapide sur le déroulement de l'événement. Pour ceux qui arriveraient au compte goutte, un hôte restera à l'entrée pour une réunion préparatoire individuel.• Lancement des sessions de speed dating avec rotation des participants pour maximiser les rencontres.• Collecter des retours d'expérience via le questionnaire (satisfaction des participants, qualité des échanges, pertinence des contacts). <p>En aval :</p> <ul style="list-style-type: none">• Envoyer un questionnaire d'évaluation par mail à j+30 jours pour recueillir des retours plus détaillés et les éventuels résultats de mise en relation des acteurs locaux.• Faciliter les mises en relation post-événement (via un répertoire des participants).• Ajuster les futurs événements en fonction des retours (changer le format, les horaires, etc.). |
|---|--|

| | | |
|--|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Prévoir la prochaine édition en communiquant les résultats du premier événement pour motiver de nouvelles participations. | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2025-2028 | |
| Partenaires de l'action | 4 CC, ARS, conseil départemental, Pays du Lunévillois, collectivités territoriales ; établissements et structures du territoire dans les champs sanitaire et médico-social ; MSA ; associations ; éducation nationale ; Resolun | |
| Public visé | Elus et professionnels (Médical, Paramédical, Médico-social, Social, De la prévention et de la promotion de la santé et De l'éducation/la formation). | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider : Location de la salle et aménagement Logistique et matériel (badge, chronomètre, affiche thématique, micro, style, bloc note etc.) Communication et promotion de l'événement |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher. |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | PETR : Personnel et animation Ressource communication des partenaires |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
| Nombre et typologie des participants aux évènements | Feuilles de présence | Porteur |
| Evolution du taux de la participation aux évènements | Tableau de suivi | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre de participants | Feuilles de présence | Porteur |
| Taux de conversion des rencontres lors de l'événement en relations pérennes et propices à la collaboration | Questionnaire | Porteur |
| Satisfaction des participants des rencontres réalisées lors de l'évènement | Questionnaire | Porteur |
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> Hors PRS Coordination, animation et évaluation du CLS | |

| | |
|------------------------------------|--|
| Déterminants de santé visés | Déterminant social lié à la cohésion et collaboration interprofessionnelle pour renforcer la dynamique territoriale et le travail en réseau entre les acteurs locaux |
|------------------------------------|--|

| | |
|---------------|-------------------------------------|
| Actions 1.2.1 | Coordonner l'écosystème du handicap |
|---------------|-------------------------------------|

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Typologie de l'action | Nouvelle action - expérimentale et Action existante au CLS 1 | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | Stage d'observation : <i>AEIM-Adapei 54</i> <i>Association JB Thiery - MAS « La Volière »</i> Journée : <i>Conseil Départemental</i> <i>PETR du Pays du Lunévillois</i> |
| | <i>Personne référente</i> | Stage d'observation : <i>DAMANCE</i> <i>Frederique et LEFEUVRE Gaëtan</i> Journée : <i>Service autonomie MDD Lunéville</i> <i>Coordinateur CLS</i> |

| |
|--|
| Axe stratégique du CLS : Enjeux communs |
|--|

| | |
|----------------------------------|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Lors du premier CLS, les membres du groupe de travail « Autonomie » avaient exprimé le besoin de créer des moments d'échange et de connaissance mutuelle entre les acteurs de l'autonomie sur le territoire. Ils ont travaillé dans ce sens à travers la fiche action 2.2.1, qui portait sur l'organisation d'une journée de sensibilisation aux situations de handicap.</p> <p>En 2024, dans le cadre de la mise en place du CLS 2, le groupe de travail souhaite coordonner l'ensemble de l'écosystème médico-social et sanitaire en lien avec le handicap et les personnes en perte d'autonomie.</p> <p>Compte tenu des contraintes liées aux tensions en ressources humaines, qui limitent la disponibilité des personnels pour participer à plusieurs portes ouvertes ou immersions de plusieurs jours et en s'appuyant sur l'évaluation positive de la fiche action 2.2.1 du CLS 1, le groupe de travail propose de continuer à organiser une journée de sensibilisation. Cette journée serait accessible non seulement aux professionnels en activité, mais aussi aux personnes et aux familles en situation de handicap et/ou en perte d'autonomie ne dépendant d'aucune structure et vivant à domicile. Ce projet commun sera organisé tous les deux ou trois ans</p> <p>Aussi, fort de l'expérience positive menée depuis 4 ans par le Campus des métiers et des Qualifications « Autonomie et Inclusion » et la faculté de médecine , maïeutique Université de Lorraine qui ont organisé et inclus dans le cursus de formation initiale des étudiants en médecine 2 -ème année, un stage de trois jours d'immersion dans les ESMS , il est envisagé d'étendre ce modèle à d'autres formations initiales, notamment celles des IFSI, IFAS et des formations de service</p> |
|----------------------------------|---|

| | |
|---|--|
| | <p>d'aide à domicile, ambulancier, pompier... L'objectif serait de leur proposer une immersion dans des environnements liés au handicap, en complément de la formation théorique qu'ils reçoivent déjà.</p> <p>En effet, la dynamique initiée par le Campus des métiers et qualification et l'Université de Lorraine auprès des étudiants en médecine, s'est déjà étendue aux étudiants en odontologie et pharmacologie, pour l'instant encore sur la base du volontariat pour ces deux dernières spécialités.</p> <p>Les retours effectués par les étudiants sur ces expériences en immersion sont pour la majeure partie positifs et les futurs praticiens expriment le fait que cela leur sera utile dans leurs futures pratiques. Il a également été suggéré de renforcer la communication autour des événements organisés par les différents acteurs, notamment en ce qui concerne les portes ouvertes.</p> |
| <p>Objectifs spécifiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de santé sur la pluralité des handicaps et sensibiliser aux situations de handicap (pratiques et méthodes de gestion du handicap) • Créer du lien entre les structures et intervenants tout au long du parcours de soin des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie • Changer le regard du soignant vis-à-vis de la personne en situation de handicap et de ses aidants • Stimuler l'intérêt du soignant pour la clinique du handicap • Reconnaître et promouvoir l'autonomie de la personne en situation de handicap |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une journée de découverte des handicaps à destination des professionnels et des habitants afin de faciliter la gestion des parcours et l'interconnaissance des pratiques de chacun. • Permettre aux futurs professionnels de découvrir la pluralité des handicaps, de ses acteurs et établissements et de percevoir le vécu du handicap dans les différentes dimensions de la vie quotidienne, aux côtés des personnes directement concernées et des professionnels de ce milieu. • Appréhender la dynamique pluridisciplinaire à l'œuvre dans les ESMS |
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <p>Sous-groupe « Stage d'observation » <i>Membres du collectif Médico-social</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les structures de formation intéressées et la durée idéale des stages en tenant compte des référentiels. Les ESMS accueillant les étudiants en médecine sont situés sur les départements 54.57.88.55 (un tableau existe) • Évaluer les besoins en stages d'observation et déterminer les périodes adéquates. • Solliciter les structures d'accueil pour participer au programme. • Préparer les structures d'accueil à recevoir les étudiants, en s'assurant qu'elles peuvent offrir un encadrement adéquat pour que les stages d'observation soient efficaces. • Rédiger et formaliser une convention. • Organiser les sessions de pré-immersion, en définissant les intervenants, les thématiques et le calendrier. |

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des sessions plénières avec les structures de formation pour préparer l'accueil des étudiants. Ces sessions aborderont diverses thématiques liées au handicap, présentées par exemple par des binômes composés de professionnels de santé et de personnes en situation de handicap. • Organiser des stages d'immersion pour les étudiants dans des établissements médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap. • Suivre le déroulement des stages d'observation et évaluer les retours des étudiants et des encadrants. <p>Sous-groupe « Journée de sensibilisation » <i>Membres partenaires</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les structures intéressées par l'organisation d'une journée commune. • Définir un programme pour cette journée. • Gérer la logistique de l'événement. • Elaborer un plan de communication ciblant les professionnels et à destination des habitants et décliner les outils. • Mettre en œuvre la stratégie de communication globale. • Évaluer les retours des organisateurs et des visiteurs après l'événement. | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2025-2028 | |
| Partenaires de l'action | <p>Membres du collectif Médico-social <i>A solliciter ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ALAJI Lunéville : Angélique STEINER - IFSI et IFAS Croix Rouge : Isabelle CANTE - Caps : Isabelle CHANE - SSR Le château Blâmont : Rachel RAMPONT - GHEMM : Sandrine JORAY - Campus des Métiers et des Qualifications d'Excellence "Autonomie & Inclusion" Grand Est - Région, ARS <p>Membres partenaires de la journée 2023</p> | |
| Public visé | Tout public et Professionnels (Médical, Paramédical, Médico-social, Social, De la prévention et de la promotion de la santé et De l'éducation/la formation). | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement Journée | <i>Budget global prévisionnel</i> | Budget 14 juin 2023 : 9 000 |
| | <i>Financeurs et montants</i> | <p>A consolider : <i>Exemple budget Journée 2023</i> Département : 2 000 + GHEMM : 2 156 + MHB : 1 000 + Croix</p> |

| | | |
|--|---|--|
| | | Rouge : 1 000 + Age d'Or : 500 + PETR : 2160 |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | A rechercher : <i>Exemple budget Journée 2023</i> Communication assurée par JBT + PETR Personnel bénévole assuré PETR et Croix Rouge |
| Financement Stage d'observation | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider. |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher. |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | <i>Exemple mobilisation Journée 2023</i> Humaine – JB Thiery – AEIM – Conseil départemental - PETR : Temps de coordination A rechercher : Humaine : Temps d'accueil des étudiants |

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
|--|---------------------------------------|------------------------------|
| Nombre de structures qui s'engagent dans l'organisation de la journée de sensibilisation | Feuille de présence | Porteurs |
| Nombre de réunions de préparation à l'organisation de la journée de sensibilisation | Tableau de suivi | Porteurs |
| Nombre de structures qui s'engagent dans le collectif « stage d'immersion » | Feuille de présence | Porteurs |
| Nombre d'étudiants ayant réalisé un stage d'immersion | Tableau de suivi | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre de professionnels présents durant la journée | Feuille de présence | Porteurs |

**Lien avec le
Projet Régional
de Santé**

- Axe 5 : Autonomie et social
- Coordination, animation et évaluation du CLS

| | |
|---|--|
| Déterminants de santé visés | L'accessibilité au système de soins, le renforcement des compétences et pratiques professionnelles, la promotion de la cohésion sociale et du travail en réseau, l'amélioration des attitudes et perceptions vis-à-vis du handicap, l'éducation et la sensibilisation des professionnels de santé pour une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap. |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | |

| | |
|---------------|---|
| Actions 1.2.2 | Améliorer l'attractivité des métiers et du territoire |
|---------------|---|

| | | |
|------------------------------|--|--|
| Typologie de l'action | Nouvelles actions et action existante au CLS 1 | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>GHEMM</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Dr David PINEY Président de la CME du GHEMM</i> |

| |
|--|
| Axe stratégique du CLS : Enjeux communs |
|--|

| | |
|----------------------------------|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>À la suite des conclusions de la journée de réflexion sur l'attractivité des métiers de la santé et du soin de juin 2022, plusieurs pistes d'actions ont été identifiées à trois échelles : établissement, territoire et national. Ces actions visaient à favoriser l'installation de nouveaux professionnels et renforcer l'attractivité des métiers non médicaux et médicaux sur le territoire. Ce projet est également fondé sur l'évaluation des actions du premier Contrat Local de Santé (CLS 1), dont l'objectif était d'adapter l'offre de compétences humaines aux besoins du territoire et les échanges actuels des acteurs locaux.</p> <p>Actions Précédemment Menées (Évaluation CLS1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.2.1 : Enquête sur les départs de professionnels de santé – analyse de la mobilité des professionnels. • 1.2.2 : Passeport-Pro du Lunévillois – accompagnement à l'installation des professionnels. • 1.2.3 : Association d'employeurs en santé – fédération des employeurs du Lunévillois. • 1.2.4 : Initiative Formations Santé Lunévillois – adaptation des formations paramédicales aux besoins locaux. <p>2 sous-groupes seront formés pour aborder spécifiquement</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'attractivité des métiers de la santé et du soin (non-médicaux) • L'attractivité du territoire pour les professionnels médicaux |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'attractivité des métiers de la santé non médicaux en mettant en place des outils pour améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux professionnels. • Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels médicaux en valorisant les avantages de vie et d'installation dans le Pays du Lunévillois. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une manifestation pour faire le bilan des actions proposées à la Journée Attractivité des Métiers (2022) • Mettre à jour le Passeport du Lunéville - guide d'accueil • Présenter et diffuser les outils aux structures concernées • Développer des événements d'accueil communs, en lien avec les actions organisées par les acteurs du territoire |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Créer un espace dédié aux professionnels de santé sur le site du guichet unique centraliser des informations destinées aux professionnels souhaitant s'installer sur le territoire (salarié et libéral) • Réaliser une étude sur les besoins en logement |
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <p>Groupe 1 : Attractivité des Métiers de la Santé et du Soins</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le guide d'autoévaluation "Réussir l'intégration d'un nouvel arrivant" pour les employeurs accueillant des nouveaux professionnels ou stagiaires, axé sur l'amélioration de l'intégration. • Organiser la Journée Attractivité des Métiers (bilan de la journée du 22 juin 2024), pour faire notamment le point sur les actions de 2022 et présenter les outils développés. • Diffuser le flyer travaillé par la mission locale aux étudiants et stagiaires pour qu'ils adoptent des comportements professionnels lors leur immersion ou intégration dans les établissements. • Communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création d'un visuel "Save the Date" et diffusion des invitations (base de la liste 2022). ○ Organisation de la salle ○ Sondage de satisfaction en fin d'événement. <p>Groupe 2 : Attractivité du Territoire pour les Professionnels de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation du "Passeport-Pro" du Lunévillois : Adaptation du contenu pour le rendre plus concis et axé sur la qualité de vie familiale (infrastructures, écoles, loisirs). Intégration des éléments de la campagne touristique de la Maison du Tourisme pour concurrencer les territoires voisins (Vosges, Verdun). • Diffusion du passeport -pro en s'appuyant sur différents réseaux, notamment le dispositif « GEminstal » (Je m'installe) afin de toucher les internes et jeunes médecins et leur fournir des informations concrètes : logements, établissements scolaires, réseaux de santé). • Construire une synergie entre acteurs du territoire volontaire pour organiser des rencontres scientifiques et conviviales entre professionnels du territoire, des initiatives d'accueil commune entre établissements du territoire à destination des étudiants. ou des • Participation au salon d'accueil des médecins organisé par l'URPS en septembre pour faire connaître le territoire avant que les professionnels ne finalisent leur projet d'installation. • Participation à la création d'un espace en lien les sites internet des CPTS à destination des professionnels de santé sur le site guichet unique de santé du lunévillois, pour aider au recueil des informations et outils disponibles : offres d'emploi, réseaux médicaux, événements d'accueil. En lien avec l'ARS et les outils existants, faciliter la connaissance des ressources disponibles et attendues sur le territoire via des tableaux de bords ou annuaires des professionnels, communiquer notamment sur les installations de professionnels sur notre territoire. • Étude des besoins en logement des étudiants : |

| | |
|----------------------------------|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude sur les besoins spécifiques des étudiants en santé pour proposer une fiche action adaptée en lien avec les partenaires immobiliers locaux. |
| | Actions Ponctuelles et action annuelle |
| Partenaires de l'action | PETR, MEDILUNE, CPTS, ARS, Gminstal. France Travail, Mission locale, CIO |
| Public visé | Professionnels (Médical, Paramédical, Médico-social) |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois |
| Financement | <p><i>Budget global prévisionnel</i></p> <p>A consolider. 10 000€ / an en moyenne Chaque année : 2 manifestations accueil / an (2 x 3000€) Selon calendrier groupes de travail sur durée CLS : * 4000€ par Livret * 4000€ par journée ou manifestation * 3000€ par Sondage et communication</p> |
| | <p><i>Financeurs et montants</i></p> <p>A rechercher : ARS CC MSA Acteurs du territoire</p> |
| | <p><i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i></p> <p>Humaine – GHEMM : Temps de coordination Matériel – PETR : Outils de communication attractivité du territoire.</p> |

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
|--|---------------------------------------|------------------------------|
| Nombre d'outils mis à disposition des acteurs du territoire pour promouvoir l'attractivité | Site guichet unique en santé | Porteur |
| Nombre de manifestations et de participants à chacune | Feuille de présence | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Evolution du nombre d'interne accueilli sur le territoire | Tableau de suivi | CPTS / GHEMM |

| | | |
|---|--|---------------|
| Evolution du nombre d'installations professionnelles | Tableau de suivi | Porteur / ARS |
| Nombre d'étudiants accueillis par les différentes initiatives des acteurs du territoire | Tableau de suivi | Porteur |
| Satisfaction des étudiants | Questionnaires | Porteur |
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> Axe 2 : Soins de Proximité Objectif 01.0 - Augmenter le nombre d'installations dans les zones identifiées par les schémas cibles territoriaux en accompagnant les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation | |
| Déterminants de santé visés | Accès aux services de santé, Conditions de travail et environnement professionnel, Cohésion sociale et travail en réseau, Habitat et cadre de vie. | |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | | |

| | |
|--------------|--|
| Action 1.3.1 | Coordonner et communiquer dans le cadre du CLS |
|--------------|--|

| | | |
|------------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Typologie de l'action | Action existante au CLS 1 | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>PETR du Lunévillois</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Coordinateur</i> |

| |
|--|
| Axe stratégique du CLS : Enjeux communs |
|--|

| | |
|--|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Le contrat local de santé est un outil de contractualisation ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire, en impliquant les acteurs locaux dans la politique régionale de santé.</p> <p>Le développement et l'atteinte des objectifs d'un CLS nécessitent une coordination solide permettant de fédérer et coordonner des acteurs nombreux et divers dans la durée autour de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du CLS. Son positionnement doit permettre de lui conférer la légitimité nécessaire pour pouvoir mobiliser les différentes catégories d'acteurs et ressources qu'il doit mettre en cohérence afin de faire réaliser les objectifs du CLS.</p> <p>Son programme de travail annuel est défini en lien avec l'équipe projet et validé par le COPIL.</p> <p>Il travaille en étroite collaboration avec la direction départementale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et apporte un soutien méthodologique aux porteurs d'action.</p> <p>L'animation et la coordination du CLS sont à distinguer de l'animation de dispositifs ou fiches action (qui appartient au porteur de l'action).</p> |
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Prévention Objectif 03.0 - Améliorer l'information et la connaissance du public en s'appuyant sur les campagnes nationales de prévention pour les maladies chroniques • Coordination, animation et évaluation du CLS |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Faire vivre le contrat local de santé |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Impulser et conduire, en lien avec l'ARS, une dynamique de santé partenariale sur le territoire • Evaluer, suivre et accompagner les acteurs et leurs actions dans le cadre du CLS • Favoriser la communication autour du CLS à toutes les étapes de la démarche (en amont, pendant et après) et s'assurer de sa mise en œuvre |
| Etapes de mise en œuvre – Description | <p>1. Mettre en place les moyens et modalités de coordination, de suivi et d'évaluation du CLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser et mettre en œuvre les orientations arrêtées par le Comité de pilotage à la signature du CLS - Organiser la gouvernance politique et technique du Contrat local de santé et assurer le lien et la coordination entre ces différentes instances et espaces de concertation |

| | | |
|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Préparer, proposer les éléments, validés par l'équipe projet, à présenter lors des séances du comité de pilotage, - Soutenir la conception, le développement de la mise en œuvre des actions en lien avec leurs porteurs (apporter éventuellement un conseil méthodologique aux porteurs de projets, ...) - Préparer l'évaluation annuelle du CLS <p>2. Organiser l'animation territoriale coordonnée pour mettre en œuvre le CLS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les professionnels mobilisables sur le territoire (dans le cadre des actions du CLS) et les sources de financements complémentaires - Faciliter le travail en réseau entre les différents partenaires, professionnels et opérateurs et veiller à créer la transversalité entre les institutions, les acteurs locaux et les équipes qui mettent en œuvre les services et les dispositifs liés aux thématiques du CLS. - Veiller à la mise en cohérence des actions du CLS avec les autres démarches territoriales et au respect du calendrier - Impliquer la population, les usagers, les publics visés par les actions <p>3. Participer à la diffusion d'une culture de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer les communautés de communes et communes dans la déclinaison des actions du CLS - Relayer les campagnes de communication sur des thématiques de santé publique nationales ou régionales (Mois sans tabac, vaccination, dépistage des cancers, éducation du patient, lutte antivectorielle, ...) auprès des partenaires du CLS | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2025-2028 | |
| Partenaires de l'action | Agence Régionale de Santé Grand Est, signataires du CLS, acteurs et porteurs d'actions du territoire. | |
| Public visé | Tout public et professionnels | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | |
| | <i>Financeurs et montants</i> | ARS : 12 500 euros par an PETR : 54 789 euros par an |
| | <i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i> | |
| Déterminants de santé visés | <p>Contexte économique et politique</p> <p>Adaptation aux besoins de la population</p> <p>La santé dans les politiques (<i>prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</i>)</p> | |
| <p>Il y aura une démarche participative associant les citoyens. Dans le cadre de l'animation globale du CLS et des démarches participatives et des consultations citoyennes mises en œuvre. –</p> | | |

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

| Indicateurs de moyens (nombre de réunions, nombre de participants...) | Outils d'évaluation (fiches d'émargement, analyse des documents de communication, etc.) |
|---|--|
| Nombre et typologie de participants aux différentes instances | Compte rendu de réunions, rencontres et ateliers |
| Nombre de projets réalisés/ nombre de projets prévus | Rapport d'activité annuel |
| -Définition du plan de communication et d'évaluation du CLS | Plan réalisé |
| Articulation entre le référent CLS de la DTARS et le Pays du Lunévillois | Suivi gouvernance |
| Indicateurs de résultats (nb de personnes ayant acquis des connaissances, nb de personnes déclarant avoir changé leur comportement...) | Outils d'évaluation (questionnaire, focus groupe, etc.) |
| La coordination a-t-elle apporté une plus-value aux acteurs (élus locaux, professionnels, institut | Questionnaire aux partenaires |
| Nombre de partenaires qui déclarent ressentir un apport du CLS dans leurs pratiques professionnel | Questionnaire aux partenaires |

| | |
|----------------------|--|
| Actions 2.4.1 | Les alternatives pour faire face à la pénurie |
|----------------------|--|

| | | |
|------------------------------|--|------------------------------------|
| Typologie de l'action | Nouvelle action et Action expérimentale existante au CLS 1 | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>PETR du Pays du Lunévillois</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Coordinateur</i> |

Axe stratégique du CLS : Offre et accès aux soins

| | | |
|----------------------------------|--|--|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Dans le cadre du premier CLS, plusieurs fiches actions ont été mises en œuvre pour améliorer l'offre de soins et encourager l'innovation en santé sur le territoire du Lunévillois.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.4.1 Forum de veille et d'innovation en santé : Favoriser l'innovation en santé et son déploiement sur le territoire. • 4.1.2 Favoriser l'accès aux soins et aux premiers recours : Consolider l'offre en soins. • 4.2.1 Cabine de téléconsultations : Expérimenter les dispositifs de télémédecine et d'appui à la santé au travail. <p>Les évaluations et les ateliers santé ont mis en évidence le besoin de centraliser les efforts et de formaliser une nouvelle fiche action, en s'appuyant notamment sur les évaluations du CLS 1.</p> <p>D'après l'outil PASTE de Scalen, notre territoire compte 30 161 habitants sans médecin traitant ou dont le médecin traitant est âgé de plus de 60 ans, représentant ainsi une patientèle potentielle pour la télémédecine. Cette population est répartie comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 18 928 habitants dans la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) • 2 041 habitants dans la Communauté de Communes du Pays du Sânon (CCPS) • 3 210 habitants dans la Communauté de Communes de la Vezouze en Piémont CCVP) • 5 982 habitants dans la Communauté de Communes Meurthe Mortagne et Moselle (CC3M) <p>En ce qui concerne la télémédecine à domicile, notamment pour les personnes âgées bénéficiaires de l'APA, la population potentiellement intéressée varie entre 1 138 et 8 097 habitants. La répartition est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entre 601 et 4 474 habitants dans la CCTLB • Entre 74 et 584 habitants dans la CCPS • Entre 244 et 1 424 habitants dans la CCVP • Entre 219 et 1 615 habitants dans la CC3M <p>Pour améliorer l'accès aux soins et promouvoir les alternatives, il paraît important d'informer le grand public sur les compétences des professionnels de santé, notamment celles des sage-femmes, des infirmiers en pratique avancée (IPA), des orthoptistes, des pharmaciens, ainsi que sur les solutions de télésanté pour le premier</p> | |
|----------------------------------|--|--|

| | | |
|--|--|---|
| | recours afin de leur permettre d'être acteur de leur santé et de s'informer auprès des professionnels de proximité (pharmaciens, médecin traitant etc.) sur ces options. | |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Développer et/ou consolider l'innovation en santé sur le territoire. • Renforcer et promouvoir les outils et moyens de coordination ainsi que les autres dispositifs innovants en santé | |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Informer les habitants de l'existence des dispositifs alternatifs • Accompagner les projets innovants • Implanter la cabine de télé médecine sur un territoire isolé • Consolider le réseau médical de médecins téléconsultants • Former des médecins téléconsultants locaux | |
| Etapes de mise en œuvre – Description | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un questionnaire et des entretiens individuels pour identifier les besoins spécifiques des différentes Communautés de Communes (CC). • Aider les professionnels à choisir les outils pertinents et à s'orienter vers les ressources disponibles (Pulsy, e-meuse, aide à l'installation d'outils dans les pharmacies de la CPAM, etc.). • Considérer la relocalisation de la télécabine actuellement installée à la MHB de Baccarat en fonction du bilan de l'expérimentation. • Définir les modalités d'accès aux lieux de téléconsultation physique et ajuster l'offre mobilité, notamment via la navette services médicaux en lien avec la fiche action n°2.4.2 : Offre mobilité pour répondre aux besoins de santé • Informer le public des offres disponibles sur le territoire, en valorisant l'élargissement des compétences des professions de santé (Sage-femmes, pharmaciens, ... qui permet une alternative aux médecins généralistes et spécialistes. • Communiquer les informations relatives au programme de la MSA éducation à la santé familiale en lien avec la CPTS. • Évaluer les performances des outils installés, résoudre les problèmes et ajuster les services pour améliorer leur efficacité. | |
| | Pluriannuelle 2025-2028 | |
| Partenaires de l'action | MHB, MSA, CPAM, Pulsy, e-meuse, 4 CC, CPTS de la Faïence et du Cristal | |
| Public visé | Tout public | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider : Déménagement Maintenance Communication grand public Communication de lancement de la cabine |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher. |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | Humaine - PETR : Temps de coordination |

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
|---|---------------------------------------|------------------------------|
| Nombre d'échanges avec des professionnels de santé sur le sujet de la télésanté | Tableau de suivi | Porteur |
| Nombre d'actions du plan de communication grand public | Plan de communication | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Evolution du taux d'utilisation des outils de télésanté du territoire | Tableau de suivi | Porteur |

| | |
|---|--|
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> Axe 7 : Innovation Objectif 01.0 - Renforcer l'offre régionale de télémédecine tout en la rendant lisible, accessible et intégrée dans les pratiques médicales |
| Déterminants de santé visés | Accessibilité Système de soins, Infrastructures et technologies de santé, Compétences et pratiques professionnelles, Information et éducation à la santé et Mobilité et accès géographique. |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | |

| | |
|----------------------|--|
| Actions 2.4.2 | Offre mobilité pour répondre aux besoins de santé |
|----------------------|--|

| Typologie de l'action | Nouvelles actions | |
|-----------------------|---------------------------|--|
| Porteur | Structure : | PETR du Pays du Lunévillois Pôle Mobilité |
| | Personne référente | Chargée de mission mobilité |

Axe stratégique du CLS : Offre et accès aux soins

| | |
|----------------------------------|--|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Le PETR du Pays du Lunévillois, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), propose la création d'un service de transport solidaire. Ce projet s'inscrit dans le cadre du volet 2 du Fonds Vert : création de services de mobilité de proximité, avec l'objectif d'améliorer l'accessibilité des publics fragiles aux transports dans les zones rurales en particulier.</p> <p>La faible densité d'une grande partie du territoire et la concentration des services ne permettent en effet pas de répondre à tous les besoins de mobilité via l'offre déjà déployée, alors qu'une partie de la population a un besoin absolu de déplacements pour des motifs essentiels. Le projet de mobilité solidaire est une réponse à cette situation de "précarité-mobilité".</p> <p>Objectifs : <u>Offrir l'accès à la mobilité à tous par une offre de mobilité inclusive</u> Le projet vise à répondre aux besoins de la population notamment rurale, en situation de fragilité en termes de mobilité. L'objectif est de permettre à ceux qui, par manque d'offres de transport public et par incapacité de disposer d'un véhicule individuel, de se déplacer pour des motifs essentiels tels que les rendez-vous médicaux, les démarches administratives, l'accès à l'emploi ou à la formation.</p> <p><u>Encourager la mobilité durable et partagée et la subsidiarité des offres de transport</u> Pour la mobilisation de ce service, les bénéficiaires seront orientés, selon un processus accessible et clairement établi, en priorité vers l'offre existante de transports publics et, en cas d'absence de solutions, seront pris en charge par le service de transport solidaire. Le service de transport solidaire aura recours à des bénévoles et, à défaut, à des prestataires de transport.</p> <p>Le projet encourage ainsi à la fois la cohésion sociale et la mobilité durable et partagée via l'offre existante et la solidarité par le recours à un réseau de bénévoles.</p> |
|----------------------------------|--|

| | |
|--|--|
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Hors PRS |
|--|--|

| | |
|--|---|
| <p>Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4</p> | <p>AXE 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement. Développer des projets d'aménagements et d'urbanisme intégrant les enjeux de santé-environnement</p> |
| <p>Objectifs spécifiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'accès aux services de santé • Proposer des solutions de mobilité qui permettent d'avoir d'avantage accès aux services médicaux • Compléter les solutions de transport existantes • Faciliter l'accès aux transports dans les zones rurales à des publics en situation de fragilité en termes de mobilité |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux publics cibles de bénéficier d'une solution de transport pour leur besoin de santé • Améliorer le service « navette services médicaux » pour répondre aux besoins des habitants |
| <p>Etapes de mise en œuvre – Description</p> | <p>TRANSPORT SOLIDAIRE</p> <p>En amont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontrer les territoires qui ont mis en place un dispositif similaire et identifier les bonnes pratiques • Rédiger le dossier de demande de financement pour obtenir des fonds via le Fonds Vert. • Construire le mode de fonctionnement opérationnel du projet avec les élus et partenaires <p>Communication et mise en œuvre partie bénévoles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher un prestataire qui propose une plateforme numérique pour organiser les trajets. • Contractualiser avec le prestataire • Concevoir le plan de communication et les outils de la campagne de recherche et d'engagement des conducteurs bénévoles. • Mise en place de la plateforme numérique et ouvrir les inscriptions aux bénévoles (possibilité de s'inscrire par l'intermédiaire de l'agence de la mobilité) • Lancer la campagne de recrutement <p>Communication et lancement du service auprès des usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir le plan de communication et les outils d'information à destination des futurs usagers et des partenaires (prescripteurs potentiels : travailleurs sociaux du conseil départemental, CCAS, agence de la mobilité, maison INES, maisons France services, Mission locale, école de la 2^{ème} chance, France travail, etc.) sur l'existence du service transport solidaire. • Formation de l'Agence de la Mobilité à l'utilisation du logigramme • Ouvrir les inscriptions des utilisateurs auprès de l'Agence de la mobilité • Lancer la campagne d'information <p>Fonctionnement continu</p> <p>Les acteurs sociaux du territoire (prescripteurs) déterminent la solution adaptée au besoin de l'utilisateur et gèrent les réservations. L'organisation des trajets et le suivi de l'indemnisation des bénévoles sera assuré par le PETR. Participation financière : Mise en place d'une participation symbolique pour les usagers.</p> |

| | |
|---------------------------------------|---|
| | <p>Démarche par les prescripteurs</p> <p><u>Cas 1</u> : les transports publics répondent au besoin</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer l'utilisateur <p><u>Cas 2</u> : les transports publics du territoire ne correspondent pas mais un bénévole peut réaliser le trajet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer l'utilisateur du coût de ce service et contacter le bénévole afin de les mettre en relation • Évaluer la satisfaction des 2 parties • Rembourser les frais kilométriques au bénévole <p><u>Cas 3</u> : les transports publics ne correspondent pas au besoin et aucun bénévole peut réaliser le trajet (indisponibilité ou hors territoire). Le TUS est déclenché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer l'utilisateur du coût de ce service et contacter le prestataire afin de les mettre en relation • Évaluer la satisfaction des 2 parties • Régler la prestation <p>Suivi et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le service après une année de fonctionnement, analyse des retours et ajustements si nécessaires. <p>NAVETTE SERVICE MEDICAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajuster l'offre selon le bilan d'utilisation de la navette service médicaux (ajout de trajet ou changement de jour) • Retravailler les arrêts possibles pour la navette service médicaux • Concevoir le plan de communication spécifique de cette navette et les outils • Lancer la campagne de communication (salle d'attente des lieux de soins et acteurs partenaires du territoire) • Évaluer le service, analyse des retours et ajustements si nécessaires. |
| <p>Durée de l'action</p> | <p>Pluriannuelle - début : 2025</p> |
| <p>Partenaires de l'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Ines • Acteurs politique de la ville • Fédération Familles rurales |
| <p>Public visé</p> | <p>Tout public et spécifiquement Jeunes Adultes (16 à 25 ans), Adultes (26 à 65 ans), Personnes âgées (>65 ans), Professionnels (Social)</p> |

| PUBLIC | REMARQUE | MOTIFS DE DÉPLACEMENT | | | | | | | |
|---|--|-----------------------|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|---|---------------------|--|---|
| | | RDV médical | Démarches administratives | Courses essentielles ¹ | Formation, apprentissage, alternance | Visite d'entreprise ou stage entreprise collège | Emploi ² | Visite à un proche hospitalisé ou en EHPAD | Atelier, conférence, activité famille labellisée CAF ³ |
| Senior sans moyen de locomotion | "Senior plus" répond aux besoins des retraités AGIRC-ARRCO de plus de 75 ans et offre de service de l'ADMR | X | X | X | | | | X | |
| Personne ayant des difficultés fonctionnelles de mobilité | Si handicap reconnu, dispositifs existants | X | X | X | | | | X | |
| Jeunes 16/25 ans (parents absents ou non motorisés) | Accord parents pour les mineurs | X | X | | X | X | | | |
| Jeunes < 16 ans (parents non motorisés) | Accord parents pour les mineurs | X | | | X | X | | | |
| Adulte sans moyen de locomotion | | X | X | | X | X | | X | X |

¹ Si non desservi par le TediBus.
² Pendant une période limitée
³ Service bénéficiant à l'ensemble de la famille

| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois + bassins de vie et de soins des habitants | |
|---------------------------|--|---|
| Financement | Budget global prévisionnel | <ul style="list-style-type: none"> Coût de l'utilisation de la plateforme RézoSolidaire (outil numérique qui aide à choisir le qui peut réaliser le trajet). Indemnisation kilométrique des bénévoles. Temps de travail de l'Agence de mobilité lié à ce service. Temps de travail pour la gestion du projet, y compris la communication et le recrutement des bénévoles. Budget de communication pour promouvoir le service. <p>100 000 €</p> |
| | Financeurs et montants | 50% du budget peut être financé par les fonds verts, dans la limite de 150 000 €. |
| | Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine) | PETR Humaine : <ul style="list-style-type: none"> Temps de travail de l'Agence de mobilité lié à ce service. Temps de travail pour la gestion du projet, y compris la communication et le recrutement des bénévoles. |

| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
|---|--|-----------------------------------|
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
| Nombre d'utilisateurs de la solution mobilité solidaire pour motif de santé | Tableau de suivi | Porteur via prestataire |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre total de transports réalisés pour motif de santé via la solution de mobilité solidaire | Tableau de suivi | Porteur via prestataire |
| Evolution annuelle du nombre d'usagers de la navette service médicaux. | Tableau de suivi | Porteur via Agence de la mobilité |
| Déterminants de santé visés | Accès aux soins (Mobilité, transport et Précarité-mobilité), Conditions socio-économiques, Éducation et sensibilisation, Amélioration de l'infrastructure de transport et Encouragement à la mobilité durable. | |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | | |

| | |
|----------------------|--|
| Action 2.4.3. | Offre solution itinérante programmée – Mo'bilan Santé |
|----------------------|--|

| | | |
|-----------------------|---------------------------------|---|
| Typologie de l'action | Nouvelle action – expérimentale | |
| Porteur | Structure : | UDAF 54 |
| | Personne référente | Florent GUIRAUD - Directeur Qualité et Innovation |

Axe stratégique du CLS : Offre et accès aux soins

| | | |
|---------------------------|---|--|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Le territoire du Pays du Lunévillois fait face à des défis majeurs en matière de santé, marqués par des fragilités économiques, un vieillissement de la population et un éloignement des services de santé. Les taux de pauvreté et de chômage élevés, ainsi qu'une surmortalité liée à des maladies évitables, illustrent ces difficultés. Les zones rurales sont particulièrement touchées, avec une baisse significative du nombre de médecins généralistes.</p> <p>Pour répondre à ces enjeux, la démarche d'« aller-vers » en santé, qui a déjà prouvé son efficacité sur le territoire à titre expérimental (notamment avec l'équipe mobile précarité), se présente comme une solution adaptée. Mo'bilan Santé, dispositif itinérant de prévention et de promotion de la santé, propose des entretiens individuels, des diagnostics et des ateliers santé, en tenant compte des besoins spécifiques des populations locales. Ce dispositif vise à améliorer l'accès aux soins, sensibiliser aux déterminants de santé et encourager des comportements favorables à la santé.</p> | |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accès à la prévention notamment pour les publics les plus isolés • Créer une dynamique de projet sur le territoire du Pays de Lunévillois • Établir un programme d'itinérance afin de garantir une couverture des zones rurales isolées. • Adapter les interventions aux besoins spécifiques des populations locales • Assurer une communication active et ciblée pour mobiliser la population et informer sur les dates, lieux et services offerts par Mo'bilan Santé. | |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Rallier un groupe de partenaires, mécènes, experts et institutions pour soutenir le projet Mo'bilan Santé. • Procéder à la commande du camion • Recruter et mettre en place la coordination opérationnelle, incluant le financement des ressources humaines. • Planifier l'itinérance en lien avec les partenaires et définir les thématiques à aborder et communiquer sur les actions | |

| | | |
|--|---|---|
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <p>Créer une dynamique en comité de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rallier et confirmer un pool de soutiens : Mobiliser des mécènes, experts et institutions partenaires pour soutenir le projet. • Organiser le 1er comité de pilotage • Communiquer sur les travaux du comité : Diffuser les avancées financières, techniques et scientifiques issues du comité de pilotage. <p>Acquérir et gérer un camion support de la mobilité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirmer le cahier des charges du camion : Valider les spécifications techniques et accessoires nécessaires pour le camion itinérant. • Finaliser le financement et la commande du camion : Obtenir les fonds et passer la commande avant la fin de l'année. • Confirmer les ressources humaines et matérielles : Assurer la disponibilité des équipes et des équipements nécessaires pour l'exploitation du camion. <p>Mettre en place une coordination avec les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirmer la fiche de poste du coordinateur : Valider la description de poste du coordinateur du projet et la Charte du réseau partenarial. • Assurer le financement et le recrutement : Confirmer les ressources financières et humaines pour la mise en place de la coordination. • Communiquer sur le dispositif : Informer les acteurs locaux du déploiement et des modalités du dispositif itinérant sur le territoire candidat. <p>Organiser et planifier l'itinérance d'activités programmées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les activités et les ressources disponibles : Identifier les activités de prévention santé et les ressources humaines mobilisables, en interne et avec les partenaires. • Solliciter les territoires et planifier les circuits : Planifier les interventions avec les territoires partenaires et définir les thématiques abordées (dépistages santé : cœur, vision, respiration, ouïe, dos, etc.). | |
| <p>Durée de l'action</p> | <p>Pluriannuelle 205-2028</p> | |
| <p>Partenaires de l'action</p> | <p>Région Grand Est, la MSA Lorraine, la Caisse Centrale MSA, AGRICA Action Sociale, MALAKOFF Action Sociale, ProBTP Action Sociale, et le Crédit Agricole. En tant que partenaires opérationnels majeurs, on retrouve les Associations des Centres de prévention Agirc-Arrco Lorraine-Alsace, MSA Lorraine Prévention Santé (en cours), et le Contrat local de santé Pays de Lunéville. Le projet est également soutenu par Lorraine Mécénat Inclusion, France ASSOS Santé Grand Est, Action Sociale Agirc-Arrco, Toutenkamion, Intimagir et Handigyneco et Promotion Santé (Ireps) Grand Est. Sous-Préfecture de Lunéville</p> | |
| <p>Public visé</p> | <p>Tout public et spécifiquement (Jeunes Adultes (16 à 25 ans), Adultes (26 à 65 ans), Personnes âgées (>65 ans)).</p> | |
| <p>Territoire d'intervention</p> | <p>Pays du Lunévillois</p> | |
| <p>Financement</p> | <p><i>Budget global prévisionnel</i></p> | <p>Coût d'investissement du camion : 310 000€ Coordination : 50 000€</p> |

| | | |
|--|--|---|
| | <i>Financeurs et montants</i> | <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Région Grand Est (50% d'investissement) • Pro BTP. • Agrica . • ACEF. • Crédit Agricole Lorraine. <p>A recherche :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Malakoff. • Fondation Transdev. • Fondation Rte. • Caisse d'épargne. <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre de prévention ArgicArrco. • France Asso Santé. • Maison des Aidants. • Intim'agir. • Handi'gynéco. • Point Conseil Budget. • Toutankamion. • Promotion Grand Est. • MSA Lorraine |
| | Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine) | <p>Réseau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrat Local de Santé Pays de Lunéville. • CPTS de la Faïence et du Cristal. |

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

| <i>Indicateurs de processus</i> | <i>Méthode d'évaluation envisagée</i> | <i>Personne(s) en charge</i> |
|---|---|------------------------------|
| Nombre de membres présent au COPIL du projet | Feuille de présence | Porteur |
| Nombre de réunion de coordination du programme d'action | Tableau de suivi | Porteur |
| <i>Indicateurs de résultat</i> | | |
| Nombre de personnes accompagnées | Tableau de suivi | Porteur |
| Nombre d'actions déployés et durée | Calendrier de programmation des actions | Porteur |

| | |
|---|---|
| <p>Lien avec le Projet Régional de Santé</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Prévention Objectif 01.0 - Faire passer la part des fumeurs quotidiens sous la barre des 20% • Axe 1 : Prévention Objectif 01.0 - Renforcer la protection vaccinale de la population |
|---|---|

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Prévention Objectif 03.0 - Améliorer l'information et la connaissance du public en s'appuyant sur les campagnes nationales de prévention pour les maladies chroniques • Axe 1 : Prévention Objectif 03.4 - Renforcer la promotion de la santé bucco-dentaire : Promouvoir l'accès à la prévention et aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de précarité • Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Faciliter l'accès aux droits et à l'entrée dans un parcours de santé, en partenariat avec l'Assurance maladie |
| Déterminants de santé visés | Accès aux soins (Éloignement des services de santé et Démarche d'« aller-vers »), Conditions socio-économiques, Éducation et sensibilisation, Soutien social et communautaire, Comportements et modes de vie (Encouragement des comportements favorables à la santé et Diagnostic et prévention) et Santé mentale et bien-être. |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | |

| | |
|--------------|---|
| Action 3.5.1 | Développer l'accompagnement au soutien à la parentalité |
|--------------|---|

| | | |
|------------------------------|---------------------------|---|
| Typologie de l'action | Nouvelle action | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>CLEF - Coordination Lunévilloise Enfance Famille</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Marie-Pierre COLNEL</i> |

| |
|---|
| Axe stratégique du CLS : Prévention, promotion et éducation à la santé |
|---|

| | |
|----------------------------------|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Durant le diagnostic de santé du territoire et les ateliers santé liés à la construction du CLS, il est apparu nécessaire de créer une fiche action axée sur le soutien à la parentalité. Cette nécessité découle des constats suivants :</p> <p>De nombreuses documentations parviennent aux parents lors de l'arrivée d'un enfant (valise offerte par la maternité, courriers d'information de la PMI, de la CAF/MSA, etc.). Ils donnent connaissance aux familles des dispositifs existants pour les accompagner dans la découverte de la parentalité. Néanmoins, les espaces et services de soutien à la parentalité de proximité existants sur les territoires ne sont pas toujours identifiés par les familles, un constat qui s'accroît chez les familles dites « isolées » (en situation de précarité ou résidant en zones rurales).</p> <p>Les parents actifs ou sans emploi nécessitent des services plus accessibles, notamment en termes d'horaires et de disponibilité. La Coordination Lunévilloise Enfance Famille (CLEF) anime la coordination parentalité sur le territoire du lunévillois. Son action vise à favoriser l'interconnaissance des acteurs (associatifs, du social, médico-social et de l'éducation nationale) et à favoriser leur montée en compétence. Elle encourage le travail en réseau de ces professionnels pour développer des projets qui viendront favoriser le soutien des familles dans leurs fonctions parentales.</p> <p>Bien que la CLEF joue un rôle important dans la mise en relation des ressources, la multiplicité des acteurs et des initiatives est complexe les habitants/usagers. La visibilité de l'offre de services pour les familles sur le territoire est à développer pour permettre aux parents d'avoir connaissance des espaces à leurs dispositions.</p> |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la prévention et l'accompagnement à destination des enfants et des parents • Améliorer la visibilité des services d'accompagnement à la parentalité • Faciliter l'accès à l'information pour les familles • Rendre accessible le soutien à la parentalité aux parents à tout âge de l'enfant |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser et diffuser un document unique et mutualisé des ressources du territoire |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une journée annuelle, en proximité, sur chaque Communauté de Communes, à destination de toutes les familles pour faire connaître l'offre en termes de soutien à la parentalité sur les territoires • Centraliser et tenir à jour les informations mise à disposition |
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <p>Document mutualisé</p> <p>La CLEF élaborera et diffusera un document répertoriant les ressources locales disponibles, avec une déclinaison spécifique pour chaque communauté de communes (CC). Ce document contiendra un QR code menant au site internet de la CLEF, où les familles pourront accéder à un annuaire détaillé (comprenant une brève description de chaque service) ainsi qu'au calendrier des animations locales.</p> <p>Ce document mutualisé a pour objectif de réduire la surcharge d'informations que peuvent recevoir les parents, facilitant ainsi l'accès aux services. Il sera distribué lors des étapes clés de la vie des enfants : déclaration de naissance en mairie, consultations pédiatriques, suivi de grossesse (notamment avec les sage-femmes), inscriptions scolaires, ainsi que dans les structures sociales et familiales telles que la PMI, la CAF, les MJC, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des ressources locales pour chaque communauté de communes (CC). - Création graphique du document et de ces déclinaisons répertoriant ces ressources, avec l'intégration du QR code. - Coordination avec les différents acteurs territoriaux pour s'assurer que les informations sont à jour. - Création ou mise à jour de la section dédiée aux familles sur le site internet de la CLEF. - Évaluation des quantités nécessaire et impression des documents - Diffusion du document dans les lieux identifiés et auprès des partenaires - Suivi pour s'assurer de la bonne diffusion <p>Journée</p> <p>En parallèle, le groupe organisera ou participera à des événements annuels à destination des familles, en partenariat avec les référents parentalité, là où cela est applicable. Ces événements permettront aux acteurs locaux de présenter leurs services et d'animer des ateliers. Un soin particulier sera accordé au choix des lieux, des dates et des horaires afin de toucher les parents, notamment ceux en activité ou en situation d'isolement.</p> <p>Les informations partagées lors de ces événements couvriront plusieurs thématiques, telles que l'offre sanitaire (HDJ, post-partum, suivi pédiatrique), des ateliers sur la nutrition, ainsi que les services offerts par les centres sociaux, MJC, la CAF, et d'autres structures comme le CMPP, CAMSP, et PMI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Planification et coordination des événements en partenariat avec les référents parentalité. - Sélection des lieux, dates et horaires pour optimiser la participation (participation à une manifestation existante ou création d'une nouvelle manifestation). - Identifier les structures intéressées par l'organisation d'une journée commune. |

| | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Gérer la logistique de l'événement. - Préparer et déployer un plan de communication ciblant les professionnels. - Préparer et déployer un plan de communication à destination des habitants. - Mettre en œuvre la stratégie de communication globale. - Évaluer les retours des organisateurs et des visiteurs après l'événement. <p>Lien la fiche action n°1 : guichet unique</p> <p>Enfin, conformément à ses missions de coordination et a son rôle central, la CLEF sera responsable de la rubrique "enfant-parent" du guichet unique numérique mentionné dans la fiche action n°1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retravailler le site de la CLEF, son organisation et ses informations - Installation du google Analytics | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle – début : 2025 | |
| Partenaires de l'action | CTG des CC , CAF, PMI, acteurs QPV, CLSM | |
| Public visé | Tout public et Professionnels partageant des enjeux en lien avec les enfants et la parentalité | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider : Conception et impression du livret 4 manifestations/an |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher : CLEF : conception livret et refont du site internet de la CLEF CTG des CC + partenaires + signataires du schéma départemental des services aux familles : impressions et manifestations |
| | <i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i> | |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
| Nombre d'impression | Facture | Porteur |
| Nombre de participants aux manifestations | Tableau de suivi | Porteur |
| Indicateurs de résultat : | | |
| Nombre de structures impliquée | Feuilles de présences | Porteur |
| Nombre de lieux de diffusion | Tableau de suivi | Porteur |

| | |
|---|--|
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none">• Axe 4 : Parcours Objectif 01.2 - Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé chez l'enfant et l'adolescent : Développer une politique volontariste de soutien à la parentalité |
| Déterminants de santé visés | Accès aux services de santé (Information sur les services sanitaires et pédiatriques et Soutien à la santé parentale), Accès à l'information et aux services, Environnement socio-économique, Soutien social et réseaux, Environnement et services de proximité. |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | |

| | |
|--------------|--|
| Action 3.5.2 | Accompagnement des enfants au développement différent et de leur famille |
|--------------|--|

| | | |
|------------------------------|---------------------------|--|
| Typologie de l'action | Nouvelle action | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>Fédération Familles Rurales</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Chargée de Mission Petit PIEDD (Parcours Inclusif de l'Enfant au Développement Différent)</i> |

Axe stratégique du CLS : Prévention, promotion et éducation à la santé

| | |
|----------------------------------|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Durant les phases d'évaluation et de co-construction, nous avons identifié les difficultés rencontrées par les enfants et les familles en situation de vulnérabilité. Lors de la réunion de rédaction l'objectif a été de rester pragmatique quant aux solutions pouvant être apportées via les Contrats Locaux de Santé (CLS) pour améliorer les parcours des enfants et familles en difficulté.</p> <p>Il a ainsi été constaté que les professionnels (personnel de transport, cantine, périscolaire, acteurs des quartiers prioritaires de la ville) ne sont pas toujours suffisamment formés à l'accueil d'enfants au développement différent. Cette absence de formation spécialisée peut les mettre en difficulté dans l'accompagnement de ces enfants, affectant ainsi la qualité de l'accueil et des services proposés. Cela souligne la nécessité de renforcer leurs compétences afin de mieux comprendre et répondre aux besoins spécifiques de ces enfants.</p> <p>La première piste d'action consiste à former ces professionnels en lien avec leur quotidien et les accompagner dans cette démarche, en partenariat avec FRANCA.</p> <p>Parallèlement, les acteurs locaux reconnaissent que le renforcement de l'offre de répit constitue un enjeu crucial pour les familles. Une collaboration avec la plateforme Oxygène Répit 54 sera mise en place afin de coordonner les actions sur le territoire du Pays du Lunévillois et d'améliorer la visibilité des services proposés. À ce jour, la plateforme n'est pas sollicitée par les habitants du territoire. Elle offre principalement des actions ponctuelles pour les binômes aidant/aidé hors territoire, ainsi que des solutions de garde à domicile, tout en travaillant à développer des solutions d'accueil temporaire. Cette initiative, portée par l'Association JB Thiery, doit être davantage identifiée par les habitants, afin de les orienter vers des solutions adaptées à proximité, en lien avec les expérimentations en cours.</p> <p>De plus, la Conférence des financeurs du Conseil Départemental a récemment étendu son champ d'action pour inclure l'accompagnement des aidants de personnes en situation de handicap. Il sera important de</p> |
|----------------------------------|---|

| | |
|--|---|
| | valoriser cette opportunité auprès des acteurs locaux afin d'étoffer l'offre de répit. |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la prévention et l'accompagnement à destination des enfants et des parents • Renforcer les compétences des professionnels en contact avec les enfants et familles en difficulté |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connaissance du dispositif petit PIEDD • Former les professionnels (transport, cantine, périscolaire) en lien avec les FRANCA • Développer des solutions de répit pour les familles |
| Etapes de mise en œuvre – Description | <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les témoignages et les retours d'expérience des professionnels concernés (transport, cantine, périscolaire). • Évaluer les compétences actuelles des professionnels en matière d'accueil d'enfants au développement différent. • Identifier les lacunes de formation et les besoins spécifiques en termes de sensibilisation et d'accompagnement. • Interroger sur les modalités de formation souhaitée (ateliers, séminaires, sessions de sensibilisation). • Identifier le calendrier de mise en œuvre idéal avec les structures. • Élaborer un programme de formation en collaboration avec FRANCA, adapté aux besoins identifiés. • Mettre en place un réseau de communication entre les acteurs pour favoriser l'échange d'informations et le partage de bonnes pratiques. • Evaluer les apports de la formation <p>Collaborer avec la plateforme Oxygène Répit et le dispositif d'appui à la coordination du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Orienter les personnes exprimant un besoin d'orientation, d'accompagnement et d'une coordination dans leur parcours vers l'antenne du DAC 54 • Développer une offre de répit adaptée au territoire du Lunévillois, en tenant compte des expérimentations en cours. • Valoriser l'opportunité de la conférence des financeurs du Conseil Départemental auprès des acteurs locaux. • Mise en place des solutions de répit • Communication et sensibilisation les public cibles • Informer et mobiliser les parties prenantes sur les projets en cours et les solutions proposées. • Assurer la coordination entre les différents projets pour éviter les doublons et optimiser les ressources. • Organiser des réunions de suivi pour ajuster les actions en fonction des retours des professionnels et des familles. • Rédiger un rapport récapitulatif des actions réalisées, des résultats obtenus et des perspectives d'amélioration. • Partager ce rapport avec les acteurs locaux, les financeurs et les parties prenantes pour ajuster les moyens disponibles. |
| Durée de l'action | Pluriannuelle – début : 2025 |
| Partenaires de l'action | FRANCA, Conseil départemental service autonomie et service PMI, CLEF, CMPP, CAMSP, signataires, acteurs QPV, plateforme Oxygène Répit, DAC et CLSM. |

| | | |
|---|---|---|
| Public visé | Jeunes enfants (0 à 6 ans) et Professionnels (transport scolaire, cantine, périscolaire et acteurs quartiers prioritaires) | |
| Territoire d'intervention | Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider : Coût de la formation Communication sur l'offre de formation Cout de la coordination de l'offre de répit |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher : Conseil départemental CAF ARS |
| | <i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i> | A confirmer : Humaine - <i>Fédération Familles Rurales</i> : Temps de coordination de l'organisation des formations ? Plateforme Oxygène Répit : Temps de coordination des actions de répit du territoire du Lunévillois ? |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge : |
| Evolution du nombre de demandes adressées au dispositif petit PIEDD | Rapport d'activité | Porteur |
| Nombre d'actions de répit proposée sur le territoire | Tableau de suivi | Plateforme Oxygène Répit |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre de professionnels formés | Feuilles de présences | Formateur |
| Satisfaction des professionnels sur les bienfaits de la formation | Questionnaire | Porteur |
| Nombre de bénéficiaires des solutions de répit | Tableau de suivi | Plateforme Oxygène Répit |
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> Axe 5 : Autonomie et social Objectif 01.0 - Mettre en œuvre un parcours coordonné pour les jeunes enfants présentant des troubles du neuro-développement : repérage, évaluation, prise en charge globale précoces Axe 5 : Autonomie et social Objectif 06.0 - Au moins 50% des aidants repérés par les professionnels accèdent à une offre de services adaptés à leur besoin | |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• Axe 5 : Autonomie et social Objectif 07.0 - Reconnaître et valoriser l'expertise des personnes handicapées, des aidants et leur apporter le soutien nécessaire |
| Déterminants de santé visés | Accès aux soins et aux services (Formation des professionnels et Visibilité des services de répit), Éducation et sensibilisation, Soutien social et communautaire, Valorisation de l'offre de répit, Accompagnement des aidants, Santé mentale et bien-être et Amélioration des pratiques d'accueil des enfants. |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | |

| | |
|---------------|--------------------------------|
| Actions 3.6.1 | Activité physique au quotidien |
|---------------|--------------------------------|

| | | |
|------------------------------|--|-----------------------|
| Typologie de l'action | Nouvelles actions et Action existante au CLS 1 | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>CROS Grand Est</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Fanny Barral</i> |

| |
|---|
| Axe stratégique du CLS : Prévention, promotion et éducation à la santé |
|---|

| | |
|----------------------------------|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Dans le cadre du premier Contrat Local de Santé (CLS 1), une fiche action avait été consacrée au développement de l'offre Prescri'mouv. L'évaluation de ce projet a révélé que cette offre doit encore être renforcée sur le territoire.</p> <p>De plus, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Grand Est a développé d'autres dispositifs complémentaires, tels qu'Ado Form, la Ligue des Mamans et Work&Mouv', qui visent à promouvoir l'activité physique adaptée pour différents publics.</p> <p>La pratique régulière d'une activité physique joue un rôle clé dans la prévention des maladies chroniques comme les maladies cardiovasculaires, le diabète et l'obésité. En tant que facteur comportemental de santé, elle contribue à améliorer la qualité de vie, tant sur le plan physique que mental.</p> <p>Ces dispositifs visent à intégrer l'activité physique dans le quotidien des enfants et adolescents, des mamans et futures mamans, ainsi que des salariés, dans le but d'adopter de nouvelles habitudes favorables à la santé.</p> <p>Le groupe de travail souhaite que le deuxième CLS accompagne non seulement le déploiement de ces dispositifs, mais aussi qu'il continue à renforcer l'offre existante de Prescri'mouv. Ce programme régional cible les adultes atteints de pathologies chroniques telles que les affections de longue durée (ALD), les troubles musculosquelettiques, les séquelles post-Covid et l'obésité, en leur proposant une activité physique pour améliorer leur santé.</p> <p>L'extension de ces actions permet de toucher un plus large public tout en favorisant la pratique comme levier de prévention et de bien-être.</p> |
|----------------------------------|---|

| | |
|------------------------------|--|
| Objectifs spécifiques | <p>ADO FORM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les adolescents à adopter une activité physique régulière et adaptée. • Réduire les comportements sédentaires chez les jeunes. • Prévenir les maladies liées à l'inactivité physique dès le plus jeune âge. <p>La Ligue des Mamans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les mamans et futures mamans dans la pratique d'une activité physique adaptée à leur situation. |
|------------------------------|--|

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la santé périnatale et postnatale. • Réduire les risques liés à l'inactivité durant la grossesse et après l'accouchement. <p>Work&Mouv' :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager les salariés à intégrer l'activité physique dans leur quotidien professionnel. • Améliorer le bien-être au travail en réduisant les troubles musculosquelettiques et le stress. • Favoriser la productivité et diminuer l'absentéisme lié aux problématiques de santé. <p>Prescri'mouv :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une activité physique adaptée aux adultes souffrant de pathologies chroniques (ALD, séquelles post-Covid, troubles musculosquelettiques, obésité). • Améliorer la qualité de vie et la santé des patients en favorisant la réadaptation physique. |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Déployer la communication sur les dispositifs proposés par le CROS au niveau local : Ado Form, Ligue des mamans, Prescri'mouv, Work&Mouv' • Augmenter le taux de pratique d'une activité physique régulière parmi les groupes cibles <p>ADO FORM :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la participation des enfants au programme ADO FORM • Réaliser l'intégralité du programme pour les participants : bilans et séances <p>LIGUE DES MAMANS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la visibilité des cours en visio en organisant au niveau local des séances collectives pour les séances visio de la Ligue des Mamans <p>WORK AND MOVE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des sessions d'activités physiques et diagnostics aux entreprises du territoire <p>PRESCRI'MOUV</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer le nombre de structure pouvant accueillir des bénéficiaires du dispositif Prescri'mouv • Augmenter la visibilité et la connaissance du dispositif sur le territoire |
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un stagiaire par le PETR du Pays du Lunévillois, en collaboration avec le CROS, pour développer l'offre Prescri'mouv sur le territoire. Ce stagiaire interviendra auprès de l'Office des sports de Lunéville et rencontrera les clubs identifiés (Aqualun, éducateurs sportifs des villes, salles privées, établissement sanitaire etc.) en lien avec la SDJES Jeunesse et Sport. • Travail avec les CPTS pour actualiser et diffuser les informations sur les structures et associations labellisées Prescri'mouv. • Lancer une campagne de communication grand public pour informer les habitants sur les dispositifs disponibles et les inciter à solliciter leur médecin pour une prescription Prescri'mouv. Faire le lien avec la fiche action n°6 : Les alternatives pour faire face à la pénurie. |

| | | |
|----------------------------------|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les dispositifs Ado Form et l'offre d'activités physiques adaptées pour les enfants et adolescents en situation de surpoids ou d'obésité en lien par exemple avec les acteurs associatifs, les acteurs des quartiers prioritaires de la ville, les établissements scolaires et notamment les TER. • Prendre en compte l'utilisation de la navette services médicaux par les bénéficiaires dans l'organisation des séances d'activité physique. • Collaborer avec les professeurs et infirmiers scolaires pour repérer les jeunes en surpoids et sensibiliser les parents à consulter leur médecin pour une orientation Ado Form, en lien avec la SDJES. • Promouvoir le dispositif Ligue des Mamans et renforcer les liens avec la maternité du CHL et les sage-femmes du territoire pour encourager la pratique d'une activité physique chez les mamans et futures mamans. • Organiser des temps d'échange pour renforcer le lien social, en particulier à travers les cours en visio (en partenariat avec les MSP, Famille Rurale, les acteurs des quartiers prioritaires de la ville etc.). Coordonner les actions avec la fiche action "Rendre accessible la parentalité à tous", afin de mutualiser les efforts pour atteindre un public plus large. • Promouvoir le dispositif Work&Mouv' auprès des entreprises et proposer des diagnostics en lien avec Noé DETTWILLER chargé de mission Sport en entreprises (sur devis). Connecter cette action avec la fiche "Tournoi des entreprises de tennis de table – dynamique santé" pour offrir des diagnostics en entreprise et sensibiliser à la prévention de la souffrance au travail. • Assurer une mise à jour régulière des informations sur l'activité physique pour la fiche action "Guichet unique de santé du Lunévillois", en collaboration avec la SDJES pour l'actualisation des données. | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2025-2028 | |
| Partenaires de l'action | PETR et ces Communes Structures labélisés Prescri'mouv : ALTT, APA D'LIMITE et autres Structures sportives souhaitant s'engager en sport santé. Service de santé au Travail de Meurthe et Moselle : ALSMT Centre Hospitalier de Lunéville Etablissements scolaires du territoire Acteurs Politique de la ville et Quartiers prioritaires de Lunéville PMI CPTS | |
| Public visé | Enfants (7 à 11 ans), Adolescents (12 à 15 ans), Adultes (26 à 65 ans) | |
| Territoire d'intervention | Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider : ADO FORM : 3181€/prestataire Work&Mouv' : sur devis |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher : CPAM |

| | | |
|--|---|--|
| | | MSA Conseil départemental ARS DRAJES Région CAF |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | A rechercher : Matériel - collectivités : Ligue des Maman : prêt de salles équipées de matériel de projection et ordinateur Humaine – PETR : Prescri'mouv' et Work&Mouv' : communication |
| <p>Principaux indicateurs d'évaluation retenus</p> <p>Indicateurs de processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'inscriptions aux 3 dispositifs sur le territoire : porteur - Nombre de diagnostics Work&Mouv' demandé : porteur - Taux de participation à Ado Form : porteur - Diversité des activités proposées Ado Form' : prestataire - Satisfaction des bénéficiaires : porteur <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des bénéficiaires : questionnaires <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête et questionnaires - Bilan, évaluation de la condition physique - Suivi des données d'inscription et de participation - Partenariats avec des professionnels de santé | | |
| <p>Lien avec le Projet Régional de Santé</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Prévention Objectif 02.2 - Promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière : Accompagner le déploiement de l'activité physique adaptée prescrite dans le traitement de certaines pathologies • Axe 4 : Parcours Objectif 05.0 - Mettre en œuvre un parcours coordonné pour les enfants et les adolescents présentant un surpoids ou une obésité | |
| <p>Déterminants de santé visés</p> | Comportements de santé (Intégration de l'activité physique dans la vie quotidienne et Prise de conscience des risques liés à l'inactivité), Accessibilité des activités, Santé mentale, Environnement social, Accès à l'information et à des ressources, Facteurs socio-économiques et Partenariats et collaboration. | |
| <p>Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé.</p> | | |
| <p>Il y aura une démarche participative associant les citoyens.</p> | | |

| | |
|---------------|---|
| Actions 3.6.2 | Tournoi des entreprises de tennis de table - Dynamiser la santé |
|---------------|---|

| | | |
|------------------------------|-------------------------------------|--|
| Typologie de l'action | Action existante et nouvelle action | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | L'Association Lunévilloise de Tennis de Table (ALTT) |
| | <i>Personne référente</i> | Nicole BERNARD, Présidente |

| |
|---|
| Axe stratégique du CLS : Prévention, promotion et éducation à la santé |
|---|

| | |
|----------------------------------|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Le tournoi des entreprises, organisé chaque année par l'association lunévilloise de tennis de table (ALTT), est un événement qui existe depuis 7 ans et qui rencontre un succès croissant. Cette initiative a pour objectif de promouvoir la pratique d'une activité physique tout en renforçant les liens entre les salariés d'une même entreprise.</p> <p>Trop souvent, les actifs ne participent pas aux actions de sensibilisation à la santé, principalement parce que ces ateliers sont organisés pendant leur temps de travail. De plus, les week-ends, les salariés sont souvent accaparés par leurs obligations personnelles, ce qui limite leur disponibilité pour participer à de telles initiatives.</p> <p>Afin de pallier ces contraintes et de travailler sur les déterminants de santé comportementaux - ils concernent les habitudes de vie et les comportements individuels qui influencent la santé tels que l'alimentation, l'activité physique, le tabagisme, la consommation d'alcool et de drogues ou les comportements sexuels - nous proposons d'intégrer les actions de sensibilisation à la santé directement dans les temps de préparation pour le tournoi.</p> <p>Il sera également proposé aux entreprises de faciliter la participation des salariés à ces sessions de préparation, qui pourront se dérouler soit au sein de l'entreprise, soit dans des lieux tiers. Ces moments seront donc investis par des acteurs de la prévention, permettant ainsi de délivrer des messages de santé dans un cadre moins formel que celui des stands traditionnels.</p> <p>Nous souhaitons capitaliser sur cette dynamique en proposant à de nouveaux employeurs de constituer des équipes parmi leurs salariés afin de participer à ce tournoi.</p> <p>Le tennis de table est considéré comme une activité physique adaptée car il peut être pratiqué par des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques. Il est particulièrement intéressant en entreprise, car il permet de s'adapter aux capacités de chacun. Contrairement à des sports plus exigeants, son intensité peut être modulée, ce qui le rend accessible à tous, même à ceux avec des limitations physiques ou un niveau de forme moindre.</p> <p>Il améliore la concentration, les réflexes et la coordination, tout en favorisant les échanges sociaux entre collègues, ce qui en fait une activité bénéfique à la fois pour le bien-être physique et la cohésion d'équipe.</p> <p>Cette fiche action est étroitement liée à la fiche action 17 sur la prévention de la souffrance au travail et la promotion de la santé</p> |
|----------------------------------|---|

| | |
|---|---|
| | <p>mentale auprès des employeurs. Une coordination entre les deux sera nécessaire avant leur lancement afin d'éviter une sollicitation excessive des entreprises.</p> |
| <p>Objectifs spécifiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances en santé de la population • Renforcer l'engagement des entreprises dans la promotion de la santé globale • Faire (re)connaitre la pratique du tennis de table en tant qu'activité physique adaptée appropriée à tous |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Signer la convention entre l'ALTT et les entreprises participantes au tournoi • Permettre aux professionnels de pratiquer une activité physique soutenue par leur employeur dans le cadre de la préparation au tournois • Proposer des actions de prévention et d'éducation à la santé durant les sessions de préparation • Transmettre des informations de santé pertinentes aux actifs |
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Etudier l'opportunité de recruter un stagiaire en 3^{ème} année de Management du Sport du 7 avril au 7 juin 2025 pour la préparation du tournoi de janvier 2026 (si date maintenue). • Cibler les entreprises locales susceptibles d'être intéressées par l'événement. • Développer les éléments de communication pour promouvoir le tournoi. • Préparer une convention de partenariat entre l'ALTT et les entreprises participantes. Cette convention définira les modalités de participation, les responsabilités de chaque partie, et les conditions de mise à disposition du matériel et/ou des espaces pour les sessions de préparation. • Contacter les responsables RH ou les dirigeants pour leur proposer des outils permettant de constituer une équipe de salariés volontaires. • Signer la convention avec les entreprises et les encourager à mettre en avant la participation des salariés comme une initiative de bien-être et de cohésion d'équipe, par exemple dans la presse. • Créer un calendrier des sessions de préparation en fonction des besoins des entreprises participantes. Collaborer avec les communes pour obtenir des espaces nécessaires, en plus des options disponibles au sein des entreprises ou dans des lieux tiers (gymnases, salles de sport, etc.). • Planifier les interventions : Le PETR du Pays du Lunévillois, en lien avec les partenaires du CLS, identifiera et coordonnera les acteurs locaux de la prévention (mutuelles, CPAM, autres partenaires de la santé) pendant les sessions de préparation, en s'assurant que les thématiques abordées répondent aux besoins spécifiques des salariés. • Mettre en place les temps de préparation : L'ALTT fournira le matériel (tables, filets amovibles, raquettes et balles) pour les séances de préparation. L'entreprise mettra à disposition des espaces pour ces séances ou, le cas échéant, facilitera l'accès aux lieux tiers. • Assurer le bon déroulement des interventions et recueillir les retours pour évaluer leur impact et leur pertinence. • Fournir des ressources et outils pratiques pour aider les entreprises à fournir des informations sur la santé aux salariés. • Rechercher des cadeaux en lien avec l'activité physique, le bien-être et la santé globale à remettre à l'équipe gagnante. • Organiser le tournoi de façon conviviale. |

| | | |
|--|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> Recueillir les retours des entreprises et des salariés participants pour mesurer l'impact de l'initiative en termes de satisfaction et d'amélioration du bien-être au travail. Analyser les partenariats établis avec les acteurs de la prévention et identifier les pistes d'amélioration pour les éditions futures. | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2025-2028 | |
| Partenaires de l'action | PETR du Pays du Lunévillois, Association des Entrepreneurs et Industriels du Lunévillois (AEIL), Tiers Lieu Hélice Galerie, Club Les Entreprises S'Engagent, IAE Grand Est, acteurs de la prévention, collectivités etc. | |
| Public visé | Actifs : Jeunes Adultes (16 à 25 ans) et Adultes (26 à 65 ans) | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider. |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A consolider. |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | Matériel – ALTT : tables, raquettes etc. Humaine - Acteurs de la prévention : Temps de mobilisation Matériel - Collectivité : Salles Humaine – PETR : Temps de mobilisation des entreprises et de coordination des actions de prévention |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge : |
| Nombre de rdv avec les entreprises | Tableau de suivi | Coordinateur CLS |
| Nombre d'actions de prévention « officieuses » déployées sur les sessions d'entraînement | Planning et tableau de suivi | Coordinateur CLS |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre de participants au tournois (entreprises et salariés) | Feuille de présence | Porteur |
| Nombre de participants aux sessions d'entraînement | Feuille de présence | Coordinateur CLS |
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> Hors PRS | |

| | |
|---|---|
| Déterminants de santé visés | Activité physique (Pratique du tennis de table et Intégration de l'activité dans le milieu professionnel), Comportements de santé et Sensibilisation à la santé, Cohésion d'équipe et bien-être au travail, Engagement des entreprises, Transmissions d'informations de santé, Facteurs socio-économiques, Partenariats et réseaux. |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | |

| | |
|--------------|---|
| Action 3.7.1 | Mobilisation dépistage – cancer du sein |
|--------------|---|

| | | |
|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Typologie de l'action | Nouvelle action | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>PETR du Pays du Lunévillois</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Coordonnateur</i> |

| |
|---|
| Axe stratégique du CLS : Prévention, promotion et éducation à la santé |
|---|

| | |
|--|---|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Depuis cet été, la CPAM a lancé des campagnes téléphoniques d'"aller-vers" pour encourager la participation au dépistage organisé du cancer du sein par mammographies en inscrivant les personnes à l'issue.</p> <p>Le taux de participation dans les 4 communautés de communes du territoire se situe entre 20 et 22 % (données SCALEN) alors que la moyenne départementale est de 36,3 % (données ORS), ce qui montre qu'il existe une marge d'amélioration. Ce faible taux peut être en partie dû à la disponibilité limitée des créneaux pour les mammographies et aux difficultés de mobilité mais aussi à un renoncement de la part de certaines femmes. Pour pallier cela, la CPAM a négocié avec le service imagerie du Centre Hospitalier de Lunéville (Radiolor) l'ouverture de créneaux spécialement dédiés à cette action.</p> <p>Si cette démarche est évaluée positivement, l'idée serait de développer un modèle similaire pour le dépistage buccodentaire, du cancer du col de l'utérus et du cancer colorectal.</p> |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la participation au dépistage organisé du cancer du sein. • Améliorer la participation des femmes en situation de précarité • Renforcer les partenariats avec les structures du territoire pour sensibiliser les populations précaires. |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Proposer une prise de rendez-vous facilitée dans un délai raisonnable • Lever les freins liés au transport • Établir un partenariat avec le cabinet de radiologie pour des créneaux de rendez-vous. |
| Etapas de mise en œuvre – Description | <p>En complément des appels téléphoniques de la CPAM, la CPAM et la MSA peuvent également mener des campagnes de sensibilisation par SMS à destination de leurs adhérents des conditions d'accès au dépistage sur le Lunévillois.</p> <p>Nous solliciterons divers partenaires (CCAS, centres sociaux, Restos du Cœur, centres de vie sociale, CIDFF, acteurs des quartiers prioritaires, organisateurs d'événements comme Octobre Rose, etc.) afin de mobiliser leur public et d'accueillir des réunions de sensibilisation. Ces réunions verraient l'intervention d'un professionnel de santé accompagné d'un chargé</p> |

| | | |
|----------------------------------|--|----------------------|
| | <p>de prévention de la CPAM et/ou de la MSA, afin d'informer les femmes sur l'importance du dépistage et de leur proposer d'intégrer le dispositif.</p> <p>Pour faciliter l'accès au dépistage, il faudra proposer des rendez-vous dans des délais raisonnables, accompagnés de solutions de transport à coût réduit ou gratuit, notamment pour les personnes en situation de précarité, en lien avec la fiche action 2.4.2 sur la mobilité en réponse aux besoins de santé.</p> <p>Il est également nécessaire que les femmes en situation de précarité soient informées du dispositif, notamment par le biais des travailleurs sociaux. Un circuit sécurisé devra être instauré pour garantir l'éligibilité des bénéficiaires au dispositif et leur permettre de bénéficier des créneaux et des solutions de transport adaptées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une demande de financement auprès de la MSA et de la CPAM. - La mise en place d'un partenariat avec le service d'imagerie du CHL (Radiolor) pour obtenir des créneaux de rendez-vous dédiés. - Le renforcement des partenariats avec les lieux d'accueil (CCAS, centres sociaux, CIDFF, Restos du Cœur, Croix-Rouge, Secours populaire, etc.) pour sensibiliser les publics précaires à travers des animations collectives ou des entretiens individuels. - L'élaboration d'un programme annuel d'actions de sensibilisation. - La préparation des outils nécessaires à la sensibilisation (calendrier de rendez-vous, fiches d'inscription commune pour vérification de l'éligibilité CPAM/MSA, en lien avec l'agence de mobilité du PETR). - La conception d'un plan de communication grand public pour promouvoir les actions de sensibilisation. - La création de supports spécifiques pour les travailleurs sociaux, ainsi que l'organisation de réunions d'information en collaboration avec le Conseil départemental. - Le lancement de la communication et l'évaluation individuelle des actions de sensibilisation et des inscriptions au dispositif. - La coordination des actions liées à la mobilisation pour le dépistage et à l'offre de mobilité en lien avec le pôle mobilité du PETR du Pays du Lunévillois. - L'évaluation de la participation au rendez-vous de mammographie auprès de Radiolor et l'évaluation des bénéfices du dispositif auprès des bénéficiaires. | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle – début 2025 | |
| Partenaires de l'action | CPAM, MSA, Radiolor, ARS, CCAS du territoire (Lunéville, Baccarat ...), 4 CC, MSP et centres de santé, Fédération et associations familles rurales, Maison France service, Travailleurs sociaux de la Maison du département et des Maisons des solidarités, Centres sociaux, CIDFF - Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, Restos du Cœur, Croix Rouge, Secours populaire et catholique, Acteurs politiques de la ville, Pôle mobilité du PETR du Pays du Lunévillois... | |
| Public visé | Femmes de la tranche d'âge 50-74 ans, | |
| Territoire d'intervention | Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | A consolider. |

| | | |
|--|---|--|
| | <i>Financiers et montants</i> | Demands à faire : FNPEIS CPAM Coup de Pouce prévention MSA |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | Humaine - PETR : Temps de coordination Humaine - Conseil départemental : Temps des travailleurs sociaux |

| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge : |
|--|---------------------------------------|--------------------------------|
| Nombre de réunions de coordination réalisées | Tableau de suivi | Porteur |
| Nombre d'actions de sensibilisation mise en œuvre | Programme d'actions | Porteur |
| Nombre de transports mis en place | Tableau de suivi | Agence de la mobilité |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre de RDV pris/honorés / Nombres de femmes profitant de ce dispositif | Suivi des indicateurs | Radiolor |
| Évolution des taux de dépistage par CC | Suivi des indicateurs | CPAM et MSA |
| Satisfaction des bénéficiaires | Questionnaire | CPAM et MSA |

| | |
|--|--|
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Axe 4 : Parcours Objectif 01.0 - Améliorer la prévention primaire des cancers et des récidives • Axe 4 : Parcours Objectif 02.0 - Augmenter de 6 à 8 points le taux de participation aux dépistages organisés des cancers du sein et colorectal, et de 5 points le taux de participation au dépistage organisé du cancer du col de l'utérus |
| Déterminants de santé visés | Accès aux soins, Éducation et sensibilisation, Facteurs socio-économiques et Comportements de santé. |

Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Il y aura une démarche participative associant les citoyens.

| | |
|--------------|---|
| Action 3.8.1 | Incitations des élus aux environnements favorables à la santé |
|--------------|---|

| | | |
|------------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| Typologie de l'action | Nouvelle action | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | <i>PETR du Pays du Lunévillois</i> |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Coordinateur</i> |

| |
|---|
| Axe stratégique du CLS : Prévention, promotion et éducation à la santé |
|---|

| | |
|--|--|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Le Pays du Lunévillois fait face à plusieurs défis de santé publique, exacerbés par des facteurs environnementaux et socio-économiques. La déterminante de santé environnementale mérite d'être investie par les élus locaux qui jouent un rôle clé dans la mise en place de politiques et d'aménagements favorisant des environnements sains. Cependant, beaucoup d'entre eux ne sont pas toujours pleinement informés des solutions concrètes et innovantes qu'ils peuvent mettre en œuvre à faible coût pour créer des environnements propices à la santé et au bien-être des habitants. La sensibilisation des élus est donc au cœur de cette fiche action.</p> |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des environnements favorables à la santé |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et informer les élus sur les liens entre environnement et santé. • Mettre en avant des réalisations concrètes de communes dans une logique de convaincre et non de convertir. • Promouvoir des actions reproductibles, même avec des petits budgets. • Faciliter les échanges entre élus afin qu'ils partagent leurs expériences et réussites. |
| Etapex de mise en œuvre – Description | <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner des sujets pertinents pour les élus, tels que la mobilité douce, la gestion des espaces verts, l'adaptation au changement climatique et la promotion de la santé dans les aménagements publics. - Regrouper un comité de pilotage constitué d'experts techniciens, d'élus engagés et de partenaires locaux pour sélectionner les projets à présenter. - Contacter les élus porteurs des projets pour leur proposer d'être hôte de la manifestation - Réaliser une première réunion pour définir les priorités et les axes de sensibilisation. - Organiser deux matinées de sensibilisation par an (samedi matin) avec des témoignages d'élus ayant mis en œuvre des projets concrets. - Prévoir la logistique nécessaire (lieux, supports de présentation, transport si nécessaire). - Créer des invitations et autre support de communication pour promouvoir ces événements |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>- Valoriser les actions réalisées par les élus en partageant des vidéos et des articles de presse sur les projets concrets. Pour assurer un suivi et une valorisation des actions mises en place, des vidéos et témoignages pourraient être enregistrés, une vidéothèque pourrait être créée, et des actions pourraient être publiées dans la presse locale.</p> | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2025-2028 | |
| Partenaires de l'action | <ul style="list-style-type: none"> • FIPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) • INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) • Centre de gestion (collectivités territoriales uniquement) • Chambre des métiers et de l'artisanat • Chambre d'agriculture • ARS • CPAM • MSA • RACT (Réseau d'Appui et de Conseil en Santé au Travail) • ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) • Réseaux d'entreprises (BNI, associations des directeurs RH, pépinières d'entreprises, tiers lieux, etc.) • Grandes entreprises du territoire (Lunévillois) • Espoir 54, France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, CD54, Enjoua | |
| Public visé | Elus du territoire. | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | Organisation des rencontres des élus Réalisation des vidéos |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher : ARS, DREAL |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | Humaine - PETR : Temps de coordination |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
| Nombre de vues sur les vidéos de valorisation | Statistique de la page dédiée sur le site guichet unique. | Porteur |
| Nombre de retombée presse et publications outils d'informations | Tableau de suivi | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre de participants aux événements | Feuille de présence | Porteur |
| Lien avec le Projet Régional de Santé | Minimiser l'impact environnemental sur la santé des populations dans un contexte de changement climatique | |

| | |
|---|--|
| Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4 | <ul style="list-style-type: none">• AXE 1 : Des modes de vie et de consommation favorables à la santé• AXE 2 : Un aménagement du cadre de vie extérieur favorable à la santé et à l'environnement |
| Déterminants de santé visés | Environnement physique, Environnement social, Éducation et sensibilisation, Économie et Santé publique. |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | |

| | |
|---------------|---|
| Actions 3.8.2 | Promotion d'une alimentation favorable à la santé auprès des publics Vulnérables |
|---------------|---|

| | | |
|----------------------------------|--|---|
| Typologie de l'action | Nouvelle action | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | CD54 |
| | <i>Personne référente</i> | Nasséra SAHRAOUI, Responsable Territoriale des Solidarités et Référente Santé |
| Axe stratégique du CLS | PRÉVENTION, PROMOTION ET ÉDUCATION À LA SANTE | |
| Contexte et enjeux locaux | <p>Le territoire de Meurthe-et-Moselle et plus spécifiquement le Lunévillois, s'inscrit dans une démarche de Projet Alimentaire Territorial (PAT), qui vise à améliorer l'accessibilité à une alimentation saine, digne et durable pour tous, notamment pour les publics en situation de précarité.</p> <p>Aussi, la création d'une épicerie solidaire s'intègre dans cette dynamique, avec pour ambition non seulement de fournir des denrées alimentaires, mais aussi de promouvoir une acculturation à une alimentation favorable à la santé.</p> <p>L'objectif de cette action, dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS), va au-delà de la simple distribution alimentaire. Il s'agit d'accompagner les bénéficiaires pour qu'ils acquièrent les connaissances et compétences nécessaires à des choix alimentaires éclairés et équilibrés. Ainsi, au lieu de se tourner vers des options alimentaires peu saines telles que des plats préparés ou des produits à faible valeur nutritionnelle, l'enjeu est de leur permettre de comprendre l'importance de consommer des produits sains et nutritifs.</p> <p>La collaboration et le lien fait entre le PAT et le CLS permet de favoriser ces choix alimentaires positifs, elle pourrait modifier les déterminants de santé comportementaux des publics fragiles, en précarité sociale, financière, alimentaire et de santé - qui sont souvent difficiles à sensibiliser. En rendant l'accès à une alimentation équilibrée plus simple, attractif et en facilitant son adoption, le projet pourrait avoir un impact durable sur la santé et le bien-être des populations concernées.</p> <p>Cette action peut également s'appuyer sur un réseau d'échanges de compétences locales (REX) et sur la collaboration avec d'autres associations d'aide alimentaire, renforçant ainsi la cohésion et la dynamique territoriale autour du "mieux manger".</p> <p>Cette action permettra de promouvoir un modèle alimentaire plus respectueux de la santé et d'améliorer l'environnement tout en renforçant le lien social et en répondant aux besoins des publics vulnérables de notre territoire. Elle s'intègre pleinement dans la dynamique du Projet Alimentaire Territorial et dans les actions du Contrat Local de Santé.</p> | |

| | |
|---|---|
| <p>Objectifs spécifiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'accès à une alimentation saine en simplifiant les démarches d'accès à l'aide alimentaire • Intégrer des produits nutritifs et locaux dans les circuits d'aide alimentaire en collaboration avec les associations locales et les producteurs. • Éduquer aux pratiques alimentaires équilibrées (bénéficiaires, bénévoles et salariés) • Créer un réseau territorial dynamique favorisant les échanges de compétences et les pratiques partagées autour de l'alimentation saine • Renforcer les compétences des bénéficiaires en matière de gestion de budget et de nutrition. |
| <p>Objectifs opérationnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les bénéficiaires dans la compréhension et la pratique d'une alimentation saine. • Créer du lien social à travers la participation à des événements et des actions collectives. |
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <p>1. Événement "Fête du Bien" – Avril 2025 : Participation des acteurs mobilisé dans le réseau d'échange de compétence (REX) sur la thématique cuisine (action précédente préparation d'un buffet) pour participer à l'événement la fête du bien dédié à la promotion du bien-être et de la santé.</p> <p>Mise en place de trois stands lors de cet événement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un stand de démonstrations culinaires animées par le REX, avec dégustation, pour sensibiliser aux avantages d'une alimentation saine et locale. • Un stand dédié à la réalisation de vidéos "Quelle est votre spécialité culinaire ?" (collecte des droits à l'image pour pouvoir recontacter les participants). • Un stand organisé par la MSA Lorraine, axé sur l'alimentation des tout-petits. <p>2. Repas collaboratifs avec les associations d'aide alimentaire : L'organisation de repas préparés conjointement par les bénéficiaires, les bénévoles, les salariés des associations d'aide alimentaire a déjà été réalisée par l'Association jeunesse en action sur un autre territoire. Ces repas renforcent le lien social et permettent de favoriser les savoir-faire culinaires et savoir être (art de recevoir) des participants.</p> <p>Deux repas annuels pourraient être organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier repas au printemps 2025, animé par les participants ayant contribué à la réalisation de la vidéo lors de la fête du bien-être, ainsi que les acteurs du REX, les bénéficiaires, bénévoles et salariés des associations partenaires. Les participants devront concevoir des menus thématiques, en tenant compte des produits de saison, de la valorisation des restes alimentaires et de la réduction du gaspillage dans une démarche écoresponsable. Ce repas serait destiné aux publics vulnérables ainsi qu'aux acteurs du CLS et du PAT. • Second repas en fin d'année, pour mettre en pratique les compétences acquises lors des ateliers de nutrition, et célébrer les fêtes de fin d'année en musique. |

3. Ateliers nutrition et gestion du budget alimentaire :

Ces ateliers de sensibilisation à destination des bénéficiaires de l'épicerie solidaire et des autres associations d'aide alimentaire du territoire visent à former les participants à la préparation de repas équilibrés, tout en optimisant leur budget. Ils pourront se tenir soit dans les locaux de l'épicerie si elle est équipée d'une cuisine soit au sein de la cuisine partagée installée au centre social les Epis à Lunéville. Ils incluent des sessions pratiques de cuisine, des conseils pour des achats alimentaires plus judicieux, et des échanges sur les différentes ressources alimentaires locales disponibles.

Thématiques abordées :

- L'importance de l'alimentation dans la santé globale.
- Les différents groupes d'aliments et leurs rôles pour l'équilibre alimentaire.
- Le rythme alimentaire et le lien avec le plaisir de manger.
- La gestion des courses et du budget alimentaire au quotidien.

Chaque groupe aura la possibilité d'influencer le contenu des ateliers via un questionnaire préalable.

Exemples d'activités proposées :

- Séances d'information sur les recommandations nutritionnelles et l'importance d'une alimentation équilibrée.
- Ateliers pratiques de cuisine pour apprendre à préparer des repas sains, économiques et à base de produits locaux.
- Visites chez les producteurs locaux.
- Exercices pour décrypter les étiquettes alimentaires et comprendre les Nutri-Scores.
- Exercices sur la gestion du budget alimentaire, incluant des outils pratiques tels que la planification des repas et la préparation de listes de courses.
- Réflexion sur la conception d'un livre de recette en allant jusqu'à l'impression.

4. Ateliers Nutrition et Parentalité :

La MSA Lorraine propose un programme d'ateliers en ligne gratuits visant à accompagner les parents d'enfants en bas âge dans l'acquisition de bonnes habitudes alimentaires dès la petite enfance. Ces ateliers offrent des conseils pratiques et des réponses personnalisées sur l'alimentation et le développement de l'enfant. Les bénéficiaires ne possédant pas de matériel informatique ou souhaitant se réunir pourront être accueilli au sein d'un espace mis à disposition par l'épicerie solidaire et une collation équilibrée pourrait être proposée (préparation et dégustation ou uniquement dégustation).

Thématiques proposées :

- Équilibre alimentaire dès le plus jeune âge : Introduction des bases d'une alimentation saine et équilibrée pour garantir le bon développement des enfants.

| | | |
|---|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> Diversification alimentaire : Conseils pour réussir la transition vers de nouvelles textures et saveurs en douceur, en tenant compte des besoins nutritionnels de l'enfant. <p>5. Choix des produits : Apprendre à déchiffrer les étiquettes alimentaires pour faire les meilleurs choix pour la santé de bébé.</p> <p>Ces ateliers pratiques, animés par des diététiciennes-nutritionnistes formées selon les recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS), permettent aux parents de poser leurs questions et d'échanger avec d'autres familles. Ce programme peut être proposé aux bénéficiaires de l'épicerie solidaire et d'autres associations d'aide alimentaire du territoire, renforçant ainsi l'accès à des informations nutritionnelles précieuses.</p> | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2025-2028 | |
| Partenaires de l'action | CD54, Pays du Lunévillois, associations, CCAS, élus, producteurs, diététicienne, acteurs locaux du territoire du Lunévillois, MSA, Réseau d'échange du Lunévillois... | |
| Public visé | Publics vulnérables | |
| Territoire d'intervention | Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | |
| | <i>Financeurs et montants</i> | |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | Ressources humaines et matérielles du CD54 |
| Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4 | <ul style="list-style-type: none"> AXE 1 : Des modes de vie et de consommation favorables à la santé. Renforcer le recours des populations à une alimentation favorable à l'environnement et à la santé | |
| Déterminants de santé visés | Accès à une Alimentation Saine ((économique et physique), Éducation Nutritionnelle (Connaissance, compétences alimentaires et acculturation), Modification des comportements alimentaires des usagers et Sensibilisation au gaspillage alimentaire des producteurs locaux, Liens Sociaux et Cohésion, Impact sur la santé globale et Accompagnement dès le plus jeune âge. | |

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

| <i>Indicateurs de processus</i> | <i>Méthode d'évaluation envisagée</i> | <i>Personne(s) en charge</i> |
|---|---------------------------------------|------------------------------|
| Nombre de visiteurs aux stands « alimentation » lors de l'évènement la fête du Bien | Tableau de suivi | Porteur |
| Nombre de participants aux repas | Feuilles de présence | Porteur |
| Nombre de participants aux ateliers alimentation | Feuilles de présence | Epicerie solidaire |
| <i>Indicateurs de résultat</i> | | |

| | | |
|--|-----------------------------------|---------|
| Evaluation de la satisfaction des participants aux différentes actions | Questionnaire de satisfaction | Porteur |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ? | | |
| Politiques Publiques concernées | <i>Locale : Solidarité, santé</i> | |
| Il y a une démarche participative associant les citoyens. | | |

| | |
|---------------------|--|
| Action 4.8.1 | Environnement favorable à une bonne santé mentale |
|---------------------|--|

| | | |
|------------------------------|---------------------------|--|
| Typologie de l'action | Nouvelle action | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | CLSM |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Coordinateur CLSM Pays du Lunévillois</i> |

Axe stratégique du CLS : Santé mentale

| | |
|----------------------------------|--|
| Contexte et enjeux locaux | <p>Le territoire du Lunévillois fait face à une problématique croissante liée à la présence de nuisibles (punaises de lit, blattes, puces, rats), principalement signalée par les professionnels intervenant au domicile des habitants, plutôt que par les résidents eux-mêmes. Ces infestations concernent particulièrement des ménages en situation de précarité ou présentant des problématiques en lien avec leur santé mentale, rendant difficile leur mobilisation pour un traitement efficace.</p> <p>Le groupe de travail dédié au logement, constitué dans le cadre du Conseil Local en Santé Mentale, souhaite travailler sur l'environnement des personnes et son impact sur la santé mentale et parfois physique. Il a été inspiré par une initiative du Conseil Départemental 54, où 40 professionnels ont bénéficié d'une formation dispensée par Jean-Michel Bérenger, entomologiste reconnu. La formation, axée sur la détection, la prévention et la protection contre les nuisibles, a permis aux professionnels de mieux identifier les insectes, de comprendre les mécanismes d'infestation et d'adopter des mesures préventives lors de visites à domicile.</p> <p>Parallèlement, une enquête réalisée dans le quartier de Niederbronn par l'Eco Appart, avec le soutien d'associations locales, a mis en lumière une infestation importante de rats dans ce secteur. Une intervention éducative menée par l'association Si toit Lien a sensibilisé les habitants sur ce sujet. À la suite de cette action, une plaquette simplifiée a été diffusée pour expliquer comment reconnaître et se prémunir des nuisibles.</p> <p>Face à ces constats, le groupe propose de développer une action concrète sur le territoire, visant à sensibiliser et former les professionnels intervenant auprès des habitants. Un colloque d'une journée est envisagé pour le 4ème trimestre 2025, incluant une plénière animée par Jean-Michel Bérenger et divers ateliers thématiques l'après-midi.</p> |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les compétences des intervenants à domicile (travailleurs sociaux, agents de santé, etc.) • Réduire les infestations de nuisibles, contribuer à l'amélioration des conditions de logement et par conséquent, à la santé physique et mentale des habitants |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Organiser un colloque qui répondent aux besoins des participants • Développement et diffusion des supports pédagogiques à destination des professionnels et des structures partenaires |

| | | |
|---|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances des professionnels et dédramatiser • Création d'un groupe ressource multi partenarial sur le territoire | |
| <p>Etapas de mise en œuvre – Description</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs locaux susceptibles de participer au colloque, tels que les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), les équipes mobiles, les services d'hospitalisation à domicile (HAD), les travailleurs sociaux, la CAF, la PMI, les bailleurs sociaux, les mairies, les associations, les entreprises d'aide et de services à la personne, et les professionnels de santé. • Collecter les besoins et les préoccupations spécifiques des structures identifiées concernant les nuisibles via une enquête afin de proposer des ateliers adaptés sur la seconde partie de la journée. • Établir un réseau de partenaires : Créer une liste des partenaires intéressés et des structures qui pourront contribuer au financement et à l'organisation de l'événement. • Planifier les dates des réunions de suivi et celle du colloque notamment en lien avec INEPL (Institut National d'Étude et de Lutte contre la Punaise de lit) et les autres intervenants lors des ateliers. • Créer une équipe responsable de la coordination et de la gestion de l'action. • Trouver et réserver un espace adapté pour le colloque, en tenant compte de la capacité et des besoins logistiques (espaces ateliers, espace repas etc.). • Organiser les aspects logistiques du colloque (accueil, matériel, restauration). • Recenser et/ou produire les supports à destination des professionnels et partenaires à leur remettre le jour du colloque. • Promouvoir la manifestation et ces apports auprès des acteurs du territoire grâce à un plan de communication adapté à la cible des professionnels. Concernant les professionnels de santé de ville qui réalisent des visites à domicile, s'appuyer sur les CPTS. • Organiser les inscriptions • Assurer le bon déroulement de l'événement selon le plan établi, en coordonnant les interventions et les ateliers. • Évaluer l'efficacité des interventions, la satisfaction des participants et l'impact de l'action. | |
| <p>Durée de l'action</p> | <p>Ponctuelle : 2025 ou 2026</p> | |
| <p>Partenaires de l'action</p> | <p>CD54 (Service Logement), CCAS, Espoir 54, MMH (Meurthe-et-Moselle Habitat), UDAF, CMP, ARS Social, EcoAppart, OHS-Ensemble, acteurs politique de la ville, ARS</p> | |
| <p>Public visé</p> | <p>Professionnels (Médical, Paramédical, Médico-social)</p> | |
| <p>Territoire d'intervention</p> | <p>Pays du Lunévillois</p> | |
| <p>Financement</p> | <p><i>Budget global prévisionnel</i></p> | <p>A consolider : Location de salle et logistique (écran, projecteur, sono, micros, Chaises, tables, pupitres, panneaux d'affichage, signalétique et espaces ateliers etc.) Intervenants et animation</p> |

| | | |
|--|---|---|
| | | Restauration (café d'accueil, pauses café, déjeuner) Création et impression de supports de communication |
| | <i>Financeurs et montants</i> | A rechercher : <ul style="list-style-type: none"> • Demande de subventions Conseil départemental, entreprises d'aide à la personne, ARS... • Partenariats avec des associations et bailleurs sociaux, sociétés de désinsectisation Contribution des participants (dans le cadre d'un tarif d'inscription symbolique) |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | PETR - CPN - Humaine : Temps de coordination et organisation Personnel opérationnel le jour de la manifestation Ressources communication |

Principaux indicateurs d'évaluation retenus

| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
|---|--|------------------------------|
| Nombre de participants aux colloques | Tableau des inscriptions et feuilles de présence | Porteur |
| Diversité des participants : nombre de structures participantes | Tableau des inscriptions et feuilles de présence | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Satisfaction : note des participants sur l'apport des connaissances délivrées lors du colloque. Jour du colloque. | Questionnaire de satisfaction | Porteur |
| Application des connaissances délivrées : nombre de participants estimant mettre en pratique les connaissances acquises lors de leur travail quotidien. Jour du colloque + 3 mois | Enquête auprès des participants | Porteur |

| | |
|---|---|
| Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 4 | <ul style="list-style-type: none"> • AXE 3 : Une seule santé. : Surveiller et prévenir les zoonoses, les maladies vectorielles et l'expansion des espèces végétales et animales impactant la santé |
| Déterminants de santé visés | Compétences et pratiques professionnelles, Éducation et sensibilisation et Santé mentale. |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | |

| | |
|--------------|--|
| Action 4.9.1 | Semaines d'informations en santé mentale |
|--------------|--|

| | | |
|---|--|-------------------|
| Typologie de l'action | Action existante au CLS 1 | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | CLSM |
| | <i>Personne référente</i> | Coordinateur CLSM |
| Axe stratégique du CLS : Santé mentale | | |
| Contexte et enjeux locaux | <p>Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale sont un événement annuel qui s'adresse au grand public, afin d'ouvrir le débat sur les questions de santé mentale. Chaque année pendant 2 semaines en octobre, associations, citoyens et professionnels se mobilisent et organisent autour d'une thématique, des manifestations d'information et de réflexion (ciné débat, conférence, théâtre, atelier découverte, concert, portes ouvertes etc...) dans toute la France. Le CLSM coordonne, depuis sa création en 2012, la déclinaison de la thématique nationale des SISM sur le territoire sous forme d'actions élaborées en partenariat avec les acteurs concernés par le thème et proposées à chaque Communauté de Communes du Pays du Lunévillois. Les semaines d'information sur la santé mentale manquent parfois de visibilité auprès de la population et des professionnels.</p> | |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser le public aux questions de santé mentale • Lutter contre la stigmatisation | |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Constituer chaque année un nouveau groupe d'organisation en fonction du thème et développer des actions sur l'ensemble du territoire • Informer à partir du thème annuel sur les différentes approches en santé mentale, rassembler les acteurs en santé mentale, aider au développement de réseaux de solidarité, faire connaître les ressources en proximité | |
| Etapas de mise en œuvre – Description | <p>Les SISM sont un moment privilégié pour réaliser des actions de promotion et de déstigmatisation de la santé mentale : Communication, actions de sensibilisation associant les acteurs en santé mentale : professionnels, bénévoles et bénéficiaires. Le déploiement des actions est coordonné par le Département de Promotion en santé mentale du CPN sur le Sud de la Meurthe et Moselle, en lien avec le collectif SISM national. La décentralisation sur chaque communauté de communes du Pays du Lunévillois des événements organisés est un objectif depuis 2016. La désignation de référents impliqués chaque année permettra de mieux cibler les lieux et publics concernés.</p> | |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2024-2029 | |
| Partenaires de l'action | <p>Psychiatrie et pédopsychiatrie, GEM le fil d'Ariane, Espoir 54, CIDFF, CD54, Mission Locale, U2AF, la CLEF, Les EPIS, CCAS, CCVP, MHB, France Alzheimer, Château de Lunéville, Equi Om, Enjoua, Jeunes et Cité, ALTT, UFO3S, ADAPA, CAP'S, E2C, AEIM, Familles rurales Badonviller et Einville, acteurs politique de la ville.</p> | |

| | | |
|---|--|---|
| Public visé | Tout public spécifiquement Jeunes Adultes (16 à 25 ans), Adultes (26 à 65 ans et Professionnels (Médical, Paramédical, Médico-social, Social, De la prévention et de la promotion de la santé, De l'éducation/la formation et De la culture/Loisirs. | |
| Territoire d'intervention | Pays du Lunévillois | |
| Financement | <i>Budget global prévisionnel</i> | Campagne de communication grand public Radio et affichage : 1 500€ |
| | <i>Financeurs et montants</i> | |
| | Autres ressources mobilisables (<i>Matériel, humaine</i>) | Humaine - PETR – CPN : Temps de coordination <ul style="list-style-type: none"> • Outils de communication sous forme d'un programmé édité par le CPN • Temps des professionnels des différentes institutions et associations partenaires • Mise à disposition de lieux d'accueil par les collectivités et les partenaires |
| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
| Nombre de partenaires mobilisés dans le réseau | Feuilles de présences | Porteur |
| Nombre de réunions du groupe d'organisation | Suivi des réunions | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Nombre de personnes touchées par l'information | Tableau de suivi des animations | Porteur |
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 : Prévention | |
| Déterminants de santé visés | Habitude de santé et capacité d'adaptation personnelles pour une meilleure santé (Baisse de la consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...), Utilisation des services de santé (Recours aux soins et à la prévention), Accès aux ressources et services publics hors santé (logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation, ...) Intégration sociale et statut social, empowerment (autonomisation), normes et climat social | |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | | |
| Il y aura une démarche participative associant les citoyens. | | |

| | |
|---------------|---|
| Actions 4.9.2 | Prévention de la souffrance au travail et promotion de la santé mentale auprès des employeurs |
|---------------|---|

| | | |
|---|---|--|
| Typologie de l'action | Nouvelles actions | |
| Porteur | <i>Structure :</i> | CLSM |
| | <i>Personne référente</i> | <i>Coordinateur CLSM Pays du Lunévillois</i> |
| Axe stratégique du CLS : Santé mentale | | |
| Contexte et enjeux locaux | <p>Cette initiative s'inscrit comme la suite logique de la fiche action du CLS 2019-2024 sur la souffrance au travail. L'objectif spécifique de cette précédente fiche était d'améliorer la prise en charge des psychopathologies liées au travail, tant sur le lieu de travail qu'en dehors. Forts des enseignements tirés de l'évaluation de la consultation mise en place durant ces années, qui a permis de traiter de manière curative les situations de souffrance au travail, nous orientons désormais notre action vers une approche préventive, avec un focus particulier sur le bien-être au travail.</p> | |
| Objectifs spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en charge des situations de psychopathologies du travail et sur le lieu de travail | |
| Objectifs opérationnels | <ul style="list-style-type: none"> • Informer et conseiller les entreprises sur les pratiques de gestion du bien-être au travail qui réduisent l'absentéisme et améliorent la performance. • Intervenir lors des événements organisés par des entreprises du territoire (semaine de la qualité de vie au travail, semaine européenne des handicaps, etc.). • Accompagner et orienter les entreprises vers des dispositifs spécifiques. • Proposer des formations sur les premiers secours en santé mentale • Organiser un colloque pour présenter des témoignages et des résultats de l'initiative. | |
| Etapes de mise en œuvre – Description | <p>Dans cette optique, nous prendrons contact avec FIPH, INRS, le centre de gestion, la chambre des métiers, la chambre d'agriculture, la RACT ou encore l'ANACT, acteurs incontournables de notre thématique. Puis nous proposerons des rencontres avec des réseaux (BNI, association des directeurs RH, pépinières d'entreprises, tier lieux etc.) les grandes entreprises du lunévillois, leurs dirigeants et/ou leurs managers pour discuter de l'amélioration du bien-être au travail. Nous les inviterons à considérer que favoriser le bien-être des employés non seulement réduit l'absentéisme, mais améliore également leur performance. D'un point de vue entrepreneurial, un environnement de travail sain et attractif peut également renforcer l'attractivité de l'entreprise sur le marché du travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les partenaires ressources. • Identifier les structures, groupements, entreprises que nous souhaitons sensibiliser. | |

| | |
|--------------------------|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Prendre contact et proposer une rencontre• Développer ou recenser des guides ou des fiches pratiques sur les bonnes pratiques en matière de bien-être au travail. <p>Rappelons que les employeurs doivent respecter le cadre strict du Code du travail, et pour ce faire, ils doivent collaborer avec la médecine du travail pour aborder les questions de santé des salariés. Nous veillerons à ce que ce service soit pleinement intégré dans notre démarche.</p> <ul style="list-style-type: none">• S'appuyer et se mettre en relation avec la médecine du travail pour proposer un diagnostic partagé. Assurer la collaboration entre les entreprises et les services de médecine du travail pour une approche cohérente de la santé des salariés <p>Notre approche permettra d'aborder les leviers disponibles pour les entreprises afin de promouvoir des valeurs de bienveillance et de bienfaisance, garantissant ainsi que les salariés se sentent bien traités. Nous offrirons des interventions lors d'événements organisés par les entreprises, telles que la Semaine de la qualité de vie au travail ou la Semaine européenne des handicaps, en fonction des souhaits des dirigeants.</p> <ul style="list-style-type: none">• Préparer des interventions et des ateliers adaptés aux différents événements. Proposer des animation, prestataire, interventions adaptées aux besoins.• Évaluer avant et après les interventions. <p>Aussi, après avoir mené ce travail auprès des entreprises, le réseau du CLSM pourra apporter un soutien supplémentaire en les orientant vers des dispositifs spécifiques en fonction de leurs besoins. Cela pourrait inclure des dispositifs d'intégration des personnes en situation de handicap mental, des médiations entre salariés ou entre salariés et managers, ainsi que des formations en premiers secours en santé mentale.</p> <p>Nous envisageons également d'organiser un colloque pour mettre en lumière des témoignages et pratiques exemplaires pour donner de la consistance aux échanges</p> <ul style="list-style-type: none">• Planifier et organiser l'événement, inviter des intervenants et des participants. <p>Le groupe se réunira 4 à 5 fois par an pour coordonner les actions et assurer le suivi de cette initiative.</p> <p>Cette fiche action est étroitement liée à la fiche action Tournoi des entreprises de tennis de table - Dynamiser la santé et la fiche action Guichet unique de santé en lunévillois. Une coordination entre cette fiche et les deux autres seront nécessaire avant leur lancement afin d'éviter une sollicitation excessive des entreprises et pour être assuré que les informations seront consultables pour tous les employeurs du Pays du lunévillois.</p> |
| Durée de l'action | Pluriannuelle 2025-2028 |

| | | |
|---|--|--|
| <p>Partenaires de l'action</p> | <p>FIPH (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) Centre de gestion (collectivités territoriales uniquement) Chambre des métiers et de l'artisanat Chambre d'agriculture CPAM MSA RACT (Réseau d'Appui et de Conseil en Santé au Travail) ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) Réseaux d'entreprises (BNI, associations des directeurs RH, pépinières d'entreprises, tiers lieux, etc.) Grandes entreprises du territoire (Lunévillois) Espoir 54, France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, CD54, Enjoua <i>Conseil Départemental, MDPH, Entraide chômeur, CIDFF ; Ecole de 2ième chance, ASMLT, CMP adultes et adolescents psychologue du travail, médecin inspecteur du travail.</i></p> <p>Association des Entrepreneurs et Industriels du Lunévillois (AEIL), Tiers Lieu Hélice Galerie, Club Les Entreprises S'Engagent, IAE Grand Est</p> | |
| <p>Public visé</p> | <p>Professionnels intervenant au domicile et salariés : Jeunes Adultes (16 à 25 ans), Adultes (26 à 65 ans).</p> | |
| <p>Territoire d'intervention</p> | <p>Pays du Lunévillois</p> | |
| <p>Financement</p> | <p><i>Budget global prévisionnel</i></p> | <p>A consolider : Location de salle et logistique (écran, projecteur, sono, micros, Chaises, tables, pupitres, panneaux d'affichage, signalétique et espaces ateliers etc.) Restauration (café d'accueil, pauses café, déjeuner) Création et impression de supports de communication</p> |
| | <p><i>Financeurs et montants</i></p> | <p>A rechercher :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de subventions • Contribution des participants (dans le cadre d'un tarif d'inscription symbolique) |
| | <p><i>Autres ressources mobilisables (Matériel, humaine)</i></p> | <p>Humaine – PETR et CPN : Temps de coordination Humaine : Temps des professionnels des différentes institutions et associations partenaires</p> |

| Principaux indicateurs d'évaluation retenus | | |
|---|--|------------------------------|
| Indicateurs de processus | Méthode d'évaluation envisagée | Personne(s) en charge |
| Nombre d'entreprises adhérentes à la démarche | Tableau de suivi | Porteur |
| Nombre d'interventions dans les entreprises | <i>Tableau de suivi</i> | Porteur |
| Nombre de participants au colloque 2028 | <i>Feuille de présence</i> | Porteur |
| Indicateurs de résultat | | |
| Satisfaction des entreprises des bienfaits de l'accompagnement | <i>Questionnaire</i> | Porteur |
| Satisfaction des salariés des bienfaits de l'accompagnement | <i>Questionnaire</i> | Porteur |
| Lien avec le Projet Régional de Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Axe 4 : Parcours Objectif 04.0 - Faciliter l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages pour l'ensemble des personnes en souffrance psychique • Axe 4 : Parcours Objectif 05.0 - Réduire l'écart par rapport à la moyenne nationale du taux de mortalité par suicide dans les départements les plus touchés • Axe 4 : Parcours Objectif 08.0 - Améliorer la qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux | |
| Déterminants de santé visés | Conditions de travail, Santé mentale, Compétences et pratiques professionnelles, Cohésion sociale et travail en réseau, Éducation et sensibilisation des employeurs | |
| Les objectifs de l'action visent directement la lutte contre les inégalités sociales de santé. | | |